

## La lutte contre le révisionnisme : quel enjeu pour l'agent de développement au Rwanda ?



**DUBOIS DE PRISQUE Stéphanie**

Promotion n°5

Mémoire présenté en vue de l'obtention de la licence professionnelle « **Accompagnement et Coordination de projets de solidarité internationale et de développement durable** »

Soutenu en septembre 2007

Directrice de mémoire : Mme HOFMANN Elisabeth

Université Michel de Montaigne – Bordeaux III  
U.F.R. de géographie  
Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme  
33607 PESSAC

## **La lutte contre le révisionnisme : quel enjeu pour l'agent de développement au Rwanda ?**

Lieu de stage : **IBUKA ASBL** (Association Sans But Lucratif), **Kigali, Rwanda**

**DUBOIS DE PRISQUE Stéphanie**

Promotion n°5

Mémoire présenté en vue de l'obtention de la licence professionnelle « **Accompagnement et Coordination de projets de solidarité internationale et de développement durable** »

Soutenu en septembre 2007

Directrice de mémoire : Mme HOFMANN Elisabeth

## TABLE DES MATIÈRES :

### **Première Partie : Comment en est-on arrivé là ? .....7**

1. Genèse et développement de l'idéologie du génocide ..... 7
3. Les critiques vis-à-vis du Front Patriotique Rwandais (FPR) .....14
4. Le renforcement et l'adhésion des thèses révisionnistes .....17

### **Deuxième Partie : Le cas particulier de la France ..... 22**

1. La politique partielle de la France ..... 22
2. Le rôle de la France contre les Tutsis ..... 25
3. Au nom de l'influence française ? .....28
4. La nécessité de justice ou ne pas laisser courir l'impunité .....30

### **Troisième Partie : Le rôle des acteurs du développement dans la lutte contre le révisionnisme .....34**

1. Les acteurs locaux .....35
2. Les acteurs régionaux .....41
3. Les acteurs étrangers .....42
4. Propositions de projets .....43

## INTRODUCTION :

Le Rwanda est un pays africain récemment dévasté par la guerre et par un génocide. Cela s'est déroulé pratiquement sous nos yeux, en 1994. Qu'en est-il aujourd'hui ? Un développement économique, social, harmonieux est-il non seulement une ambition souhaitable mais surtout – nous l'espérons avant de partir en stage – réaliste après les déchirements vécus par la population ? Comment un peuple qui s'est entredéchiré pendant plusieurs années, au point de vivre l'horreur indescriptible il y a treize ans, peut arriver à se reconstruire et à vivre ensemble ? Dans quelles conditions ? Tant bien que mal ? Plutôt bien que mal ? Peut-on craindre une récurrence possible ?

Partir en stage au Rwanda ? Quelle idée saugrenue ! Pour beaucoup de nos proches, l'image de violence et des atrocités perpétrées continue de coller à ce petit territoire situé quelque part au fin fond de l'Afrique. La rupture des relations diplomatiques avec la France en date du 27 novembre 2007 n'a pas arrangé cette image, rendant donc l'acceptation et la compréhension de partir en stage là-bas encore plus difficile. À l'inverse, pour notre part, cela nous a encore plus incitée à vouloir comprendre la situation complexe de ce pays où une étudiante française ne serait peut-être pas la bienvenue. Pour quelles raisons ? Une motivation supplémentaire a donc été de pouvoir mieux saisir le rôle de notre pays dans l'Histoire complexe de celui des milles collines, et non seulement sa situation actuelle et ses possibilités d'évolution. Nous avons cherché en partant pour ce stage une réponse à toutes ces questions.

Ce sont ces questionnements qui nous ont attirée vers l'association rwandaise IBUKA, entièrement dédiée au soutien des rescapés du génocide, tant au niveau économique, sociale, psychologique que juridique.

IBUKA est un terme kinyarwanda qui signifie littéralement en français « souviens-toi ». C'est une organisation sans but lucratif de droit rwandais créée en décembre 1995 par des rescapés du génocide des Tutsis d'avril - juillet 1994. La noble tâche de cette association est de préserver la mémoire du génocide, de défendre les droits et les intérêts des survivants de cette hécatombe, de lutter contre l'impunité des auteurs présumés et d'en soulager les survivants. Mis à part ses activités propres, IBUKA est un collectif d'associations qui coordonne les actions des dix associations membres. Les treize salariés du bureau exécutif, basé à Kigali, coordonnent les projets d'appui juridique, de conseils en traumatisme, d'activités génératrices de revenus, d'appui aux malades du SIDA et de reconstruction de logement pour les orphelins chefs de ménage. Plus de quatre-vingt dix parajuristes et conseillers en traumatisme sont

répartis dans les cinq provinces du pays pour assister les rescapés avant, pendant et après les Gacacas, hebdomadaires dans tous les villages du pays depuis 2005. Ils sont également en charge de faire remonter les informations importantes concernant les rescapés auprès du bureau exécutif.

Au sein du bureau exécutif d'IBUKA, nous avons trouvé notre place au quotidien en nous rapprochant du travail de Françoise Murorunkwere, la chargée de projet, et des réponses en nous orientant logiquement plus vers le département Mémoire et Documentation.

Nous nous sommes interrogée avec les salariés d'IBUKA sur l'importance au sein de ce département de la lutte contre le négationnisme, qui faisait le lien avec la plupart de nos questionnements. En tant qu'agent de développement, confrontée à un pays empreint à ces fantômes du génocide, la connaissance du contexte géopolitique devient-elle en soi un enjeu ? Cette problématique, au cœur de ce travail, s'inscrit dans l'étude préalable de faisabilité indispensable à tout projet de développement. En outre, sur un terrain aussi chargé d'affects, il peut même constituer une mission en soi, comme nous avons pu rapidement le mesurer et le vivre. L'observation participante que nous avons mise en œuvre au quotidien, ainsi que notre enquête et nos entretiens nous avaient déjà orientée dans le même sens. C'est pourquoi le travail présenté ci-dessous retranscrit l'analyse des contextes historiques et géopolitiques du Rwanda, en nous appuyant sur les outils méthodologiques dont dispose tout agent de développement. Comment luttait-on contre le révisionnisme, Quelles conséquences pour les rescapés ? Ce terme n'était-il pas trop facilement instrumentalisé par les défenseurs de la cause des rescapés ? Que cache-t-il exactement ? Pourquoi est-il important de lutter contre le négationnisme ? Quel rôle est-ce que cette lutte joue afin d'assurer d'un avenir commun possible au Rwanda ? Quel était le travail des acteurs du développement dans ce domaine ?

Ce mémoire professionnel se concentre donc tout d'abord sur l'Histoire du Rwanda et des idées négationnistes, ou, pour être plus large, des thèses révisionnistes, étude indispensable à la compréhension de la situation actuelle du pays, tout en suivant le cas particulier de l'attitude de la France tout au long de cette période, qui fera l'objet de la deuxième partie. Enfin le rôle des acteurs du développement dans la lutte contre le négationnisme fait l'objet de la troisième partie afin d'analyser l'importance de ce travail pour que le Rwanda puisse dépasser ses cauchemars.

Avant de plonger dans le cœur du sujet, il est nécessaire de préciser quelques concepts. Ainsi, le révisionnisme se différencie du négationnisme. Les négationnistes affirment que le génocide n'a pas eu lieu ou réfutent les faits avérés par la communauté internationale. Les révisionnistes ne les réfutent pas mais les minimisent et essaient de réinterpréter ou d'induire

les faits dans leur perspective non-objective. C'est pourquoi le terme de révisionnisme, plus large que négationnisme, sera employé tout au long de ce mémoire.

Par ailleurs, qu'entend-on quand on utilise le mot « génocide », que certains remettent en cause ? La *Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide* entrée en vigueur le 12 janvier 1951 donne la définition suivante du génocide dans son article II :

« Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : meurtre de membres du groupe ; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

Puis dans l'Article III : « Seront punis les actes suivants : le génocide ; l'entente en vue de commettre le génocide ; l'incitation directe et publique à commettre le génocide ; la tentative de génocide ; la complicité dans le génocide. »

À partir du 6 avril 1994 et dans les cents jours qui suivirent, de huit cent mille<sup>1</sup> à un million de personnes, majoritairement des Tutsis, sont tués.

---

<sup>1</sup> AIDH – Association Internet pour a promotion et la Défense des Droits de l'Homme. (Page consultée le 30 août 2007) < <http://www.aidh.org/rwand/index.htm> >

## **Première Partie : Comment en est-on arrivé là ?**

L'étude de la situation du Rwanda, afin de comprendre ses futures possibilités de développement, nécessite un retour en arrière, sur les faits passés et les idées développées. Il est nécessaire de présenter ce qui a conduit au génocide. Sans cela, il ne serait pas possible d'appréhender la complexité de la situation actuelle du Rwanda et donc encore moins de tenter de réfléchir aux enjeux pour permettre à ce pays de dépasser ce drame et d'assurer son avenir.

### **1. Genèse et développement de l'idéologie du génocide**

#### **1.1 Un petit pays complexe et très hiérarchisé**

Le Rwanda est un petit pays à l'Histoire très dense. Lorsqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, les premiers colons allemands et français y sont arrivés en cherchant les sources du Nil, ils ont découvert une société fortement complexe et très hiérarchisée. Elle est souvent comparée aux sociétés féodales du Moyen-âge européen, même s'il est simpliste et facile de la réduire uniquement à ça, étant donné que ce n'est pas la même culture, ni la même époque ou encore le même continent.

Le Rwanda, qui n'a pas toujours eu ses frontières actuelles, était régi par un régime monarchique, celui du roi, appelé Mwami. Dans toutes les provinces du pays se trouvaient de riches vassaux qui lui vouaient allégeance. Ces vassaux étaient appelés Tutsis, comme toutes les personnes ayant une certaine richesse, représenté par le nombre de vaches. En effet, les Rwandais sont un peuple pastoral. C'est pourquoi la vache est un élément essentiel dans la culture rwandaise. Ceux qui n'avaient pas ce pouvoir économique étaient nommés Hutus. Il était possible de passer de l'un à l'autre des statuts, soit par mariage, en devenant ainsi plus riche ou plus pauvre, soit économiquement en perdant ou gagnant de la valeur marchande. Mais la différenciation Hutu/Tutsi/Twa n'avait pas plus d'importance que la différence du lieu d'habitation, de la profession ou de l'appartenance clanique. Ce n'est qu'un élément de l'identité sociale, ce que les Rwandais appellent le *bwoko*. Dominique Franche, dans son ouvrage *Généalogie du génocide rwandais*, l'explique comme tel :

« On peut le traduire par «catégorie », « espèce », « genre », « classe » (au sens le plus neutre). Quand on demandait à un homme son *bwoko*, il pouvait répondre, selon le contexte, par *muhutu* (Hutu), *mugoyi* (habitant de la région de Bugoyi), *musinga* (membre du clan des *basinga*), ou donner sa profession »<sup>2</sup>.

La classification de cette époque n'était donc pas figée. Il s'agissait d'une différence de classes sociales et non d'une différence ethnique au sens où le langage commun l'entend encore aujourd'hui.

Il n'existe pas plusieurs ethnies au Rwanda, comme l'explique Dorcy Rugamba :

« Ici se pose la fameuse question (...) hutu c'est quoi, et tutsi c'est quoi ? Certainement pas des ethnies. Une ethnie selon le Petit Robert est un « ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture. » Les Bahutu, les Batutsi et les Batwa parlent la même langue (le kinyarwanda), partagent la même culture (l'ikinyarwanda), ont les mêmes croyances (imana) et habitent le même territoire. Il n'y a donc au Rwanda qu'une seule ethnie : les Banyarwanda. »<sup>3</sup>

## 1.2 Le mythe hamitique et l'instrumentalisation des colons

Le Rwanda fait partie des derniers pays d'Afrique colonisés. C'est un Allemand, le comte Von Götzen, qui sera le premier Européen à le traverser en 1894 et à être reçu par le mwami Kigeri Rwabugiri<sup>4</sup>. Les Européens y sont arrivés en cherchant les sources du Nil et en apportant avec eux des théories qu'ils prétendaient ethnologiques et qu'ils ont utilisées pour décrire la société rwandaise qu'il découvrait. Ainsi, selon ces théories, les personnes appelées Tutsis (la plupart du temps de la classe dirigeante) ne sont pas issues de la même vague d'immigration que les Hutus, à la condition sociale généralement moins élevée. Les Tutsis seraient arrivés bien après les Hutus (apparentés aux Bantous) et viendraient des bords du Nil car ils seraient descendants de la civilisation égyptienne antique. En effet, il n'était pas possible pour les colons que des hommes noirs aient fondé

---

<sup>2</sup> FRANCHE, Dominique. *Généalogie du génocide rwandais*. Bruxelles : Tribord, 2004. p. 81.

<sup>3</sup> Dorcy Rugamba ; « Hutu/ Tutsi », in *Alternatives théâtrales 67-68, Rwanda 94, le théâtre face au génocide, Groupov, récit d'une création*, avril 2001, Liège, p. 58.

<sup>4</sup> KLOTCHKOFF, Jean-Claude (avec la collaboration de LETOURNEUX Frédérique). *Le Rwanda*. Paris : Les éditions du jaguar, 2003. p. 37. (Coll. Aujourd'hui).

une civilisation aussi lumineuse, tout comme la complexité du royaume du Rwanda ne leur était pas non plus imputable. Ils firent alors une nouvelle lecture de l'épisode de la Bible où Dieu condamne à l'esclavage tous les fils de Cham, qui s'était moqué auprès de ses frères de la nudité et de l'ivresse de son père, Noé. Cette interprétation (appelée « la malédiction de Cham ») a par ailleurs été utilisée pour justifier l'esclavage et la traite négrière, puisque des idéologues ont considéré tous les peuples noirs comme les descendants de Cham. Il est possible de retrouver indifféremment l'expression à ce sujet de mythe chamitique, chamite, hamitique ou hamite selon l'auteur. Ces mêmes théoriciens ont alors prétendu que l'ancêtre commun pour les Égyptiens, les Tutsis ainsi que les Éthiopiens était l'un des fils de Cham qui n'avait pas été puni par Dieu. Ils ne faisaient donc pas partie des « sauvages » noirs esclavagisés, mais représentaient une classe de Blancs à la peau noire, des cousins caucasiens<sup>5</sup>.

Pour les mêmes raisons qu'il était impensable pour les colons que des Noirs aient atteint un tel niveau de civilisation, une autre théorie voudrait que les Tutsis et tous les peuples soi-disant d'origine hamite (Égyptiens, Éthiopiens, etc.) aient pour ancêtre des Européens blancs qui seraient venus dans cette région dans un passé lointain.<sup>6</sup>

Les colons belges qui ont administré le Rwanda après la défaite allemande lors de la IIème Guerre Mondiale se sont servis de ces théories différenciant les Hutus et les Tutsis pour mieux s'appuyer et gagner la confiance des dirigeants Tutsi, si bien que ceux-ci les ont intériorisées et entièrement assimilées. Ainsi, de la même façon, avec 60 ans de collaboration entre colons belges et administrateurs Tutsis, les Hutus se sont soumis à une place de second rang. Il en a résulté une jalousie et une haine grandissante du Tutsi, et non moins du colonisateur. Les Rwandais, qu'ils soient Hutus ou Tutsis, ont intégré dans leur Histoire ce mythe hamitique.

Il est nécessaire de mentionner également le lien entre la colonisation du Rwanda et son évangélisation. Les Pères Blancs ont été parmi les premiers Européens à arriver sur ce territoire. Ils s'y sont installés et ont rapidement converti l'ensemble de la population, encore plus facilement après le baptême du roi Mutara Rudahigwa en 1943.

Les dignitaires de la religion catholique se sont, tout comme les colons, appuyés sur les théories racistes qui différencient les Tutsis des Hutus. De nombreux ouvrages et témoignages de religieux, qu'ils soient Blancs ou Rwandais, décrivent les deux catégories suivant la définition de l'époque :

---

<sup>5</sup> FRANCHE Dominique, *Généalogie du génocide rwandais*, Bruxelles: Tribord, 2004. 109 p.

<sup>6</sup> SPECKE, John, *Journal of The Discovery of The Source of The Nile*, 1863.

« Ils la répandirent fermement à travers leurs écrits, notamment dans le livre célèbre du Père Pagès : *Un royaume hamite au centre de l'Afrique*. Un opuscule intitulé : *Rwanda*, rédigé par le chanoine Louis de Lacger est une version simplifiée de cette même théorie, destinée aux Européens venant au Rwanda. [...] La théorie affirme comme un dogme incontestable la conquête il y a 300 ou 500 ans par les Tutsi de race hamitique et originaire d'Égypte (sic), de la région où vivaient depuis toujours les Bantou hutu. Ce discours a pénétré, a imprégné même, l'imaginaire social rwandais, via les manuels scolaires, les discours des prêtres et des intellectuels. » <sup>7</sup>

Autant lorsqu'il était utile pour les colons de glorifier les dirigeants Tutsis que quand par la suite ils retournèrent le jeu contre ceux-ci pour prendre le parti de la révolution hutue, l'Église collabora.

### **1.3 La révolution de 1959 et la IIème République (Kayibanda, Habyarimana)**

Fin des années 50, début des années 60, à l'époque où de nombreux pays d'Afrique prirent leur indépendance, le Rwanda était aussi concerné. L'élite tutsie s'engageant pour l'indépendance, voyant leur départ imminent et pour ne pas avoir à être diabolisés par l'ensemble des Rwandais, les colons belges changèrent d'alliés et s'impliquèrent du côté des opposants Hutus. Cela a conduit à l'entretien d'une haine des Tutsis, vus comme accapareurs du pouvoir depuis toujours, où, comme dans les théories de Specke (cf. note n°5), les Tutsis sont vus comme des étrangers venus après les Hutus sur le territoire rwandais.

Saisissant l'opportunité de l'indépendance, les opposants Hutus se sont emparés du pouvoir en chassant les Tutsis. Cette révolution a entraîné avec elle dès 1959 les premières menaces ouvertes contre les Tutsis, les premiers massacres impunis et avec eux les premières vagues d'exil de Tutsis vers l'étranger, particulièrement les pays voisins comme la RDC (République Démocratique du Congo), le Burundi et l'Ouganda. D'autres vagues se succédèrent dans tout le pays par peur pour leur vie en 1961, 1963, 1973, 1990, 1991<sup>8</sup>. Pour ne citer que quelques massacres, à partir de 1991 et jusqu'en 1993, des civils s'adonnent à des massacres « test » dans la préfecture de Gisenyi, au Nord du pays, contre la population des Bagogwes, apparentés aux Tutsis. Plus de cinq cent personnes sont assassinées, sans que les responsables soient inquiétés par la justice. L'année 1993 est aussi une année

---

<sup>7</sup>GOUTEUX Jean-Paul. Le rôle de l'Église au Rwanda. In *La Nuit rwandaise: revue annuelle*, n°1. Kigali : IZUBA/L'Esprit Frappeur, 2007.p.177.

<sup>8</sup> iSo mEtRiC Toulouse, (page consulté le 22 août 2007) < <http://iso.metric.free.fr/04/Tlse-Rwanda.htm> >

marquée par les massacres à l'Est dans la région de Bugesera, qui connaissait une forte concentration de Tutsis, étant donné que le gouvernement de Kayibanda avait décidé de les y regrouper dans cette région au début de l'année 1973, afin de les canaliser et de les éloigner physiquement des zones de décisions comme la capitale Kigali.

## **2. Les principales thèses révisionnistes**

La reconnaissance des massacres de Hutus comme un génocide ne semble pas aller de soi pour tout le monde, comme le démontre l'existence de thèses révisionnistes, qui pourraient convaincre des personnes connaissant mal l'histoire du Rwanda. Il est ainsi parfois question de « massacres », de « combats entre deux ethnies », de « guerre tribale », niant la dure réalité du génocide. Voici un inventaire des idées révisionnistes les plus courantes.

### **2.1 Représailles spontanées après l'assassinat du « père de la nation » (Habyarimana)**

Le soir du 6 avril 1994 vers 20 heures, l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana est abattu par des missiles sol-air alors qu'il amorçait son atterrissage sur l'aéroport de Kigali. Revenant d'un congrès en Tanzanie sur les crises rwandaise et burundaise, tous les passagers sont tués dans le crash. Il comprenait le président burundais Cyprien Ntaryamira, des ministres et conseillers ainsi que trois français membres de l'équipage de l'avion. Dans la demi-heure qui a suivi cet attentat, l'information de la mort des deux présidents est annoncée à la principale radio du pays, la RTLM (Radio Télévision des Mille Collines), et a été prise comme un signal pour débiter le génocide. Le soir et la nuit même de cet attentat, des massacres ont eu lieu, principalement à Kigali et prioritairement à l'encontre des opposants politiques au gouvernement dont les Hutus démocrates. Ces derniers étaient en tête sur les listes établies pour éliminer les « gêneurs » et tous les Tutsis. Mais l'information par la radio a tellement bien circulé que des massacres ont également commencé dans les campagnes.

L'attentat a tout de suite été attribué par la RTLM au Front Patriotique Rwandais (FPR), sans aucune véritable preuve évidente, en précisant même une complicité de troupes belges de l'ONU. Cette accusation a sans nul doute influencé le meurtre des 10 casques bleus belges chargés de protéger le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana, une Hutue démocrate assassinée en raison de sa modération. Une des thèses révisionnistes consiste à interpréter l'attentat du président Habyarimana comme le déclencheur du génocide et à faire croire que les meurtres se sont produits par vengeance en réponse à la

mort du « père de la nation », comme représailles spontanées. S'il n'avait pas eu lieu, les massacres n'auraient pas eu lieu. Cette idée est fautive car elle nie les tueries précédentes comme celles des Bagogwes et celle de Bugesera, ainsi que l'existence de listes de Tutsis à éliminer, la propagande anti-tutsis définie comme l'ennemi à éliminer, la préparation et l'entraînement des milices, les distributions d'armes, etc.

## **2.2 Le complot tutsi international ou la corrélation avec le complot juif international**

De la même façon que la propagande nazie a dénoncé un complot juif international menaçant la société allemande, les proches du parti extrémiste du Hutu power parlent d'un complot tutsi international. « Le FPR serait en train de réaliser un plan d'une complicité internationale qui, comme la presse l'a soupçonné, consisterait à créer un empire hima avec l'occupation actuelle du Rwanda par des populations venues de l'Uganda, du Burundi, ainsi que par l'instabilité grandissante chez nos voisins du Burundi. »<sup>9</sup> Ces propos sont tenus dans une lettre adressée au pape par des séminaristes rwandais en exil à Goma en RDC (République Démocratique du Congo) en août 1994. De même, avant le génocide, cette idée d'envahisseur voulant créer un empire tutsi dépassant les frontières rwandaises était propagée par la RTLM pour attiser la peur du FPR et la haine des Tutsis de « l'intérieur » (ceux présents au Rwanda).

## **2.3 Des assaillants « étrangers » contre les autochtones**

Selon cette thèse, le FPR est assimilé à une minorité venue de l'extérieur pour agresser la majorité autochtone présente à l'intérieur du territoire rwandais. Cette thèse apparaît comme une redite du mythe hamitique précolonial où les Tutsis sont là aussi considérés comme les envahisseurs extérieurs venus de la région du Nil pour conquérir le Rwanda alors soi-disant uniquement peuplé de Hutus. Elle ne tient pas compte du fait que les membres du FPR sont des enfants d'exilés ou des exilés rwandais des vagues d'immigration forcées d'avant le génocide. Elle les considère comme des étrangers, alors qu'ils sont rwandais ou enfants de rwandais.

---

<sup>9</sup> Sénat du Rwanda. *Rwanda, idéologie du génocide et stratégies de son éradication*. Kigali: Edition du Sénat, 2006. p.100

## **2.4 Le double génocide**

La thèse du double génocide est la plus fréquente et la plus reprise des thèses révisionnistes. Selon ses partisans, les meurtres ou représailles du FPR, lors de son avancée pour libérer le pays des génocidaires, seraient égaux voir supérieurs à ceux du génocide. Cette thèse amalgame les victimes du génocide et celles de la guerre. Elle a été plusieurs fois reprise, notamment par François Mitterrand en novembre 1994 qui parla « des génocides » au sommet France-Afrique de Biarritz, tout comme Dominique de Villepin en 2003 sur RFI, ce qui provoqua l'écriture du livre *L'inavouable* par le journaliste du *Figaro* Patrick de Saint-Exupéry, présent au Rwanda.

Lorsque cette thèse est poussée encore plus loin, les membres du FPR auraient envahi le Rwanda uniquement pour se saisir du pouvoir, se servant du génocide comme d'une occasion pour intervenir dans le pays. Ils auraient créé cette occasion en abattant l'avion du président Habyarimana et en seraient donc les responsables. L'intérêt du pouvoir leur serait alors supérieur au sort de leurs familles et amis (les Tutsis de « l'intérieur »).

## **2.5 Les morts du choléra dans les camps de réfugiés en RDC**

Une autre façon de réviser le génocide est d'assimiler les victimes du choléra dans les camps de réfugiés hutus aux victimes d'un supposé deuxième génocide.

En effet, avec la progression du FPR sur le territoire rwandais, l'image terrorisante qu'en ont forgée principalement les Forces Armées Rwandaises (FAR) auprès de la population hutue et la hantise des représailles, ont conduit des millions de Rwandais hutus à fuir le pays vers le Congo principalement, ainsi que ses villes frontalières comme Bukavu mais surtout Goma. Cette réalisation serait une volonté stratégique de la part des FAR de vider le pays afin qu'il ne se retrouve sous l'emprise du FPR. C'est pour cela qu'ils auraient lancé une grande propagande d'un FPR revanchard et donc ainsi crée la peur de massacres en représailles au génocide.

Des régions comme Goma se sont retrouvées envahies de millions de personnes, tout aussi bien Tutsis ayant fui le génocide que Hutus effrayés par l'avancée du FPR. Cet afflux énorme de personnes et le mélange de bourreaux et de victimes a compliqué le travail des ONGs d'urgence venues secourir ces populations qui se trouvèrent souvent débordées. Elles n'ont ainsi pas pu empêcher par cet afflux massif d'individus de grandes épidémies de choléra, qui ont fait des dizaines de milliers de victimes, principalement Hutu, puisqu'ils étaient majoritaires dans ces camps de réfugiés. C'est pourquoi une thèse révisionniste attribue ces victimes Hutu aux Tutsi du FPR, qui les auraient forcés à partir

du Rwanda. De la même manière que la thèse du double génocide compare les victimes de la guerre aux victimes du génocide, cette idée-là met sur le même plan victimes du choléra et victimes du génocide.

D'après la journaliste belge Colette Braeckman spécialiste de la région des Grands Lacs, les ONGs d'urgence ont fait une grosse erreur en laissant s'installer ces populations et en construisant les camps sur des territoires comme Goma, car il s'agit d'une région volcanique, où il était quasiment impossible de construire des fosses septiques adéquates à la situation. C'est une des principales raisons qui explique comment l'épidémie s'est propagée.

### **3. Les critiques vis-à-vis du Front Patriotique Rwandais (FPR)**

Les critiques vis-à-vis du FPR sont très nombreuses à l'extérieur du Rwanda. Il est indispensable dans un objectif démocratique qu'un gouvernement soit contesté. Toutefois malheureusement, dans le contexte de situations de guerre et de génocide encore très frais dans les mémoires des rwandais, certaines critiques peuvent se rapprocher des idées révisionnistes évoqué *supra*. Nous allons donc tenter de discerner des critiques les plus légitimes celles qui peuvent être tendancieuses et glisser vers le révisionnisme.

#### **3.1 Les récents rapports des ONGs étrangères de défense des droits humains**

De tous les gouvernements africains, le gouvernement du FPR présidé par Paul Kagamé a été et est toujours sans nul doute l'un des plus diabolisés du continent africain. Il est perçu, particulièrement en France, comme une forte dictature. Pourtant, à comparer avec d'autres pays du continent, le Rwanda ne semble pas plus dictatorial que certains de ses voisins.

Bon nombre d'habitants de la région des grands lacs ont pour avis que c'est au Rwanda que les autorités sont les plus exigeantes et les plus strictes, notamment la police. Alors que dans les pays voisins comme en RDC (République Démocratique du Congo) ou au Burundi il est plus facile de verser des bakchichs pour ne pas avoir d'ennuis ou obtenir plus rapidement ce que l'on souhaite. Il en est de même pour des pays pourtant souvent cités comme des exemples modèles de bonne volonté démocratique, comme le Sénégal ou le Burkina Faso. Le bilan du Rwanda n'est pas si négatif que cela, compte tenu de son passé proche de guerre et de génocide.

Toutefois, le dernier rapport de l'ONG Transparency International sur l'indice de perception de la corruption place le Rwanda à la 121<sup>ème</sup> place à égalité avec huit autres pays<sup>10</sup>. Cet indice est établi à partir de plusieurs sondages d'opinion d'experts se prononçant sur leur perception du niveau de corruption dans les secteurs publics du pays en question. Il est intéressant de voir que le Sénégal est à égalité avec huit autres pays et se place au 70<sup>ème</sup> rang juste avant le Burkina Faso qui figure à la 79<sup>ème</sup> place à égalité avec quatre autres pays. Ces deux pays sont donc jugés plus transparents que le Rwanda. Le rapport d'Amnesty International de mai 2007 met en cause également le gouvernement rwandais<sup>11</sup> :

«Au Rwanda, les autorités se servaient de système d'accréditations pour imposer des restrictions au travail des journalistes, et donc entraver la liberté d'expression. [...] Les défenseurs des droits humains étaient particulièrement vulnérables au Rwanda en 2006. [...] Par ailleurs, 600 personnes étaient condamnées à la peine de mort mais le parti au pouvoir a recommandé l'abolition de la peine capitale. »

Depuis lors le gouvernement a adopté le 25 juillet 2007 une loi concrétisant l'abolition de la peine capitale.

« Le TPIR [Tribunal pénal international pour le Rwanda] n'a pas mis en accusations ni même poursuivi les dirigeants de l'ex-FPR. Or, on considèrerait généralement que ces personnes avaient autorisé, cautionné ou perpétré des crimes de guerre et crimes contre l'humanité en 1994. Toujours au Rwanda, des inquiétudes subsistaient au sujet de l'impartialité et de l'équité des juridictions Gacaca<sup>12</sup>. »<sup>13</sup>

---

<sup>10</sup> TRANSPARENCY INTERNATIONAL. *Indice de Perceptions de la Corruption 2006*, 2006 (page consultée le 23 août 2007) < [http://www.transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/cpi](http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi) > et TRANSPARENCY INTERNATIONAL. *Rapport sur le Baromètre Mondial de la Corruption de 2006*. Berlin : 2006. 32p.

<sup>11</sup> AMNESTY INTERNATIONAL. *Résumé pour la région Afrique des Principaux événements de l'année civile 2006 dans le rapport annuel 2007*, 2007 (page consultée le 29 mai 2007) < [http://www.amnesty.fr/var/amnesty/storage/fckeditor/File/resume\\_afr2007.pdf](http://www.amnesty.fr/var/amnesty/storage/fckeditor/File/resume_afr2007.pdf) >

<sup>12</sup> Les juridictions *gacacas* sont des juridictions populaires, mise en place en 2005 pour alléger les juridictions classiques ainsi que dans le souci de rendre justice dans les délais raisonnables à cause du grand nombre de prisonniers qui attendent la justice. Il en existe une dans chaque cellule (village) du pays. Elles sont composées de juges non professionnels ressortissants de la cellule, élus par les villageois. Ils ne sont pas aptes à juger les crimes de 1<sup>ère</sup> catégorie : les planificateurs et superviseurs du génocide, les coupables de crimes de viol, etc. Leur travail se fonde sur la participation de la population. Pour plus d'information, voir le site web < <http://www.inkiko-gacaca.gov.rw/> >, (page consultée le 31 août 2007)

Cette question des crimes du FPR pendant la guerre est très épineuse. Amnesty International et d'autres organisations comme la LIPRODHOR (ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme) voudraient que ces crimes soient jugés devant le TPIR d'Arusha, qui dans ses statuts<sup>14</sup>, a été mis en place pour juger « toutes les violations graves du droit international humanitaire [...] entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.» Cependant, le gouvernement rwandais et des organisations de la société civile comme IBUKA refusent que ces crimes soient jugés par le TPIR, car ils seraient ainsi placés sur le même plan que le génocide (cf. 2.4 La thèse du double génocide).

### 3.2 Un Tutsiland ?

Les nombreuses critiques vis-à-vis du FPR peuvent être légitimes, mais malheureusement trop souvent certaines dérivent et deviennent tendancieuses. Beaucoup fustigent le FPR parce qu'il ne permet pas de réelle opposition politique, ni de liberté d'expression (cf. LIPRODHOR 3.1).

Le président Kagamé est un leader charismatique gênant pour beaucoup car il s'affranchit de nombreuses influences étrangères. Il est souvent question d'un gouvernement de Tutsis (ex : Alison Des Forges dans *Le Conflit entre RDC et Rwanda*<sup>15</sup>) mais c'est nier que sept ministres sont Hutus dont le Premier ministre, le ministre de la défense, le ministre de l'intérieur, le ministre des infrastructures, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'éducation et le ministre des terres. Ceci est un des signes montrant que le gouvernement ne cherche pas à privilégier que les Tutsis, qui ne sont pas les seuls à occuper des postes-clés. Par ailleurs, l'égalité des chances dans la lutte contre la pauvreté est quasiment la même pour tous les Rwandais.

---

<sup>13</sup> Idem.

<sup>14</sup> « **Article premier: Compétence du Tribunal international pour le Rwanda.** Le Tribunal international pour le Rwanda est habilité à juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de telles violations commises sur le territoire d'États voisins entre le 1 janvier et le 31 décembre 1994, conformément aux dispositions du présent statut. » Statut du TPIR, 1995, (page consultée le 23 août 2007) < [http://www.un.org/ict/statute\\_f.html](http://www.un.org/ict/statute_f.html) >

<sup>15</sup> Human Rights Watch. *Le Conflit R.D. Congo-Rwanda*, 2003, (page consultée le 20 juin 2007) <<http://hrw.org/french/docs/2004/12/04/congo9807.htm>>

De même les rares meurtres de vengeance contre des Hutus seraient plus nombreux si le Rwanda était véritablement un pays pro-Tutsi. Or il est impossible actuellement qu'un tel meurtre passe inaperçu et soit banalisé, étant donnée la forte mobilisation que de tels actes provoquent dans la communauté internationale, par peur justifiée de représailles.

En revanche, on peut noter que les meurtres ou intimidations contre les rescapés du génocide ne mobilisent pas autant d'attention, ce qui peut être déploré car ils sont malheureusement plus nombreux et pratiquement pas médiatisés en dehors des frontières du Rwanda.

Par ailleurs, le gouvernement fait de nombreux efforts pour intégrer dans la société rwandaise les génocidaires ayant purgés leur peine. Dans les Gacacas et la juridiction rwandaise classique, une faute avouée est à moitié pardonnée, on diminue de moitié la peine d'emprisonnement ou on la transforme en TIG (Travaux d'Intérêts Généraux). Il y a même des exemples de dérives dans les Gacacas de la part de juges intègres qui sont trop pro-Hutus par conviction ou parce qu'ils ont des membres de leur famille qui doivent être jugés.

#### ***4. Le renforcement et l'adhésion des thèses révisionnistes***

Les propos révisionnistes ne dérivent pas toujours des critiques du gouvernement. Ils peuvent viser directement les rescapés. Ce n'est pourtant pas de ce contexte de harcèlement et de suspicion dont les Rwandais ont besoin actuellement pour se reconstruire et développer leur pays.

##### **4.1 Ce à quoi IBUKA et tous les rescapés doivent faire face au quotidien, conséquences du révisionnisme ou de l'idéologie génocidaire**

Compte tenu de la situation du pays d'unité et de reconstruction, les partisans de l'idéologie génocidaire ou du révisionnisme n'ont pas beaucoup d'opportunités pour exposer leurs idées sur la place publique. Ils sont très vite arrêtés et jugés pour divisionnisme et propagation des idées génocidaires. En effet, la loi du 18/12/2001 n°47/2001 condamne tous les crimes de discriminations et les pratiques de sectarisme :

«

**Article: 1**

Au sens de la présente loi :

1° La discrimination consiste en toute expression orale, écrite, tout acte fondé sur l'ethnie, origine, nationalité, couleur de la peau, les traits physiques, sexe, langue, la religion, ou les opinions destinées à priver une ou plusieurs personnes de leurs droits prévus dans les lois en vigueur au Rwanda et dans les Conventions Internationales auxquelles le Rwanda est partie

2° La pratique du sectarisme consiste en toute expression orale, écrite ou tout acte de division, pouvant générer des conflits au sein de la population, ou susciter des querelles fondées sur la discrimination telle que prévue dans le présent article 1 ° »

Cependant, il leur est encore possible de tenir des réunions secrètes dans les cabarets (bars), et même d'intimider les rescapés qui témoignent dans les Gacacas.

En février 2007, le Pape Benoit XVI a adressé un message à l'archevêque Thadée Ntihinyura pour son anniversaire de 50 ans. Dans ce communiqué, le Pape ne parle pas du génocide, mais uniquement de la guerre : « Pendant la guerre qu'a connue votre pays, dans laquelle vous avez beaucoup souffert ». Cette négligence n'est pas anodine pour le chef du département Mémoire et Documentation d'IBUKA, Naphtal AHISHAKIYE. Le Pape ne peut adresser un message aux Rwandais sans avoir consulté auparavant les religieux du pays. Certains religieux ne sont donc pas insensibles aux thèses révisionnistes. Le Pape, en tant que personnalité politique, peut à travers son discours induire positivement ou négativement une conséquence sur la politique d'aide au développement. Il n'a malheureusement pas profité de l'occasion de ce message pour encourager l'action des ONGs chrétiennes, pourtant fort nombreuses au Rwanda.

IBUKA, ainsi que le FARG<sup>16</sup> doivent faire face à des remarques au quotidien selon lesquelles les commémorations et l'assistance aux rescapés sont des barrières à l'unité et la réconciliation. Cela crée des rancunes et des jalousies pour des personnes qui pensent que l'on privilégie et favorise trop les rescapés et qu'il faut oublier et penser plus à l'avenir qu'au passé. Il est vrai que le contexte de pauvreté permet facilement de mettre en relief les inégalités entre personnes proches (voisins, membres d'une même famille, etc.). Mais il est important de ne pas oublier le passé, pour pouvoir construire un avenir harmonieux de toutes les composantes de la population au Rwanda.

---

<sup>16</sup> FARG: Fond d'Appui aux Rescapés du Génocide. Mise en place par le gouvernement en 1998.

Par ailleurs, IBUKA recense chaque année des agressions de toutes sortes (menaces, harcèlement moral, coup et blessures, lapidation, jets de pierre sur les habitations, maisons brûlés, meurtres, etc.) faites aux rescapés, bien souvent pour les intimider et les empêcher de témoigner dans les Gacacas. De plus, certaines personnes s'opposent à la commémoration du génocide, la ridiculisent ou détruisent même les sites mémoriaux.

D'autres formes de manifestations actuelles du révisionnisme ont lieu à l'étranger, comme dans la région du Nord et Sud Kivu du Congo, à la frontière rwandaise, où une rumeur circule sur le fait que l'on tuerait beaucoup de Hutus au Rwanda, que les cadavres joncheraient les routes.

#### **4.2 Le contexte actuel au Rwanda : rester vigilant**

Comme expliqué infra, des rescapés sont encore menacés aujourd'hui au Rwanda. On déplore une dizaine de meurtres par an et de nombreuses menaces et intimidations. En quelque sorte, on peut dire que les traces du génocide ne sont pas effacées. Ces blessures sont ouvertes et encore malheureusement pour de nombreuses années. Les traumatismes psychologiques sont très nombreux, tout comme les problèmes qui en résultent.

Le « Plus jamais ça », sorti de la création de l'ONU après la Shoah, est vécu comme un échec crucial par les Rwandais et par la communauté internationale. Il s'est instauré en conséquence une perte de confiance dans les institutions internationales. Les Rwandais ne compte plus autant sur elles ni sur les gouvernements et partenaires étrangers pour assurer la paix dans le pays. C'est pourquoi c'est la sécurité qui prime avant tout. Et pour cela il faut rester vigilant à toute forme d'entrave à cette paix présente depuis peu.

Le président d'IBUKA et la présidente d'AVEGA (Association des Veuves du Génocide d'Avril) ont fait une demande d'indemnisation des victimes du génocide à l'ONU afin notamment de permettre de regagner la confiance en celle-ci.

#### **4.3 Besoin de démocratie ?**

Dans le contexte que nous venons de présenter, certains se posent la question de la nécessité de démocratie au Rwanda. Ce pays peut être considéré comme une dictature, au contexte douloureux, qui tente de faire dépasser à sa population le drame terrible qu'elle vient de vivre. Comment faire passer le message du nécessaire et permanent respect de l'autre, quel que soit son passé, dans un régime qui lui-même ne respecte pas complètement ses citoyens, ne permet pas entièrement la liberté d'expression, etc. ?

Le gouvernement rwandais ne devrait-il pas évoluer vers une démocratisation du pays ? La lutte contre le révisionnisme et pour le développement du pays ne devraient-ils pas inclure l'octroi de l'ensemble des droits civiques et des libertés individuelles à ses habitants ?

Au contraire, une thèse audacieuse semble prévaloir : Ne serait-il pas risqué et trop tôt pour un véritable multipartisme ou une véritable liberté d'expression, étant donné les risques de dérives divisionnistes encore possibles ? Est-il dangereux de prendre le risque de laisser la place à la possibilité d'une opposition anti-tutsis, pouvant inciter à des crimes ethnistes ?

C'est à cause de cette phobie, ajoutée à ce qu'ont apporté les régimes soi-disant démocratiques par le passé à la population rwandaise, qu'aujourd'hui, bon nombre de Rwandais ne croient pas en la démocratie comme solution pour leur pays. Ce qui prime, c'est la volonté de vivre dans une dictature « éclairée » (comme dirait Marx) par un leader charismatique qui garantit la paix et la stabilité.

Cependant, cette priorité ne justifie nullement les atteintes à la liberté d'expression quand celle-ci ne concerne pas le divisionnisme. La loi qui réprime celui-ci est malheureusement très large et facilement instrumentalisée par le gouvernement pour contrer toute forme d'opposition.



## **Deuxième Partie : Le cas particulier de la France**

Les autorités rwandaises ont notifié le 24 novembre 2006 à l'ambassadeur à Kigali, par note verbale, leur décision de rompre les relations diplomatiques, cette décision prenant effet le lundi 27 novembre. Cette rupture, effective depuis lors, est principalement la conséquence d'une ordonnance délivrée par une juridiction française, que le gouvernement rwandais juge comme une intention de cacher la vérité sur le rôle de la France dans le génocide.

Cette ordonnance, et son insistance sur le rôle de hauts responsables rwandais dans les massacres, présente une vision très unilatérale des rôles, sans soulever la question de l'implication éventuelle de la France dans les drames qui se sont déroulés il y a treize ans.

Une question troublante peut en découler : cette ordonnance pourrait-elle être considérée comme un acte de révisionnisme d'État ? Y aurait-il des faits que la France n'aurait pas intérêt à laisser dévoiler ? C'est ce que le gouvernement rwandais semble penser, alors que cela engendre pour ce pays la perte d'un partenaire économique et la fin de ses politiques d'aide au développement. Malheureusement cette ordonnance n'est que le fruit d'un long précédent détachement de la France envers le Rwanda, qui était, selon le quotidien rwandais *New Times* du 8 avril 2007 reprenant un article du journal anglais *The Guardian*, avant le génocide, le premier pays donateur pour le Rwanda en ce qui concerne l'aide au développement dite bilatérale (d'État à État), et qui, aujourd'hui en 2007, se retrouve dans les derniers pays donateurs. Selon ces mêmes quotidiens, le ministre des affaires étrangères actuel rwandais dénonce les « punitions » qu'impose la France au Rwanda à travers le FPR. Elle voterait non seulement contre tout financement de projets de développement au Rwanda lors des assemblées des institutions internationales comme la FMI et la Banque Mondiale, mais influencerait également d'autres pays à voter contre ces projets. Si ces propos sont véridiques, alors nous avons bien là une preuve d'une conséquence du révisionnisme de l'État français comme un frein aux mécanismes et à l'aide au développement apportés au Rwanda.

### **1. La politique partielle de la France**

Le rôle de la France ne semble malheureusement pas avoir été neutre ni sans conséquence sur la situation du Rwanda.

## **1.1 Une politique française pro-Hutus**

C'est depuis l'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing (1974) que l'influence française est devenue plus puissante que l'influence belge au Rwanda. Ces proches rapports se prolongent sous le président français François Mitterrand, jusque dans les relations entre leurs fils. Les rapports entre Jean-Pierre Habyarimana, fils du président hutu Juvénal Habyarimana, et Jean-Christophe Mitterrand, fils du président François Mitterrand, sont avant le génocide des relations amicales très proches, comme celles de leur père respectif.

Les Français sont présents au Rwanda entre autres pour la coopération militaire, avec des accords de défense ou d'assistance militaire, comme elle en a avec toutes ses anciennes colonies. Le 31 juillet 1992, la France et le Rwanda ont ainsi « régularisé » la rédaction de l'accord d'assistance militaire de 1975 pour qu'il englobe la formation des Forces armées rwandaises (les FAR Hutus) en changeant simplement dans sa rédaction les mots « Gendarmerie rwandaise » par « Forces armées rwandaises » aux articles 1 et 6 de l'accord de 1975, et toujours sous « uniforme rwandais » selon l'avenant de 1983.

La France a mis en pratique ces textes, notamment par la formation de militaires rwandais hutus au début des années 1990, après plusieurs incursions du Front patriotique rwandais (FPR) tutsi au Rwanda par la frontière ougandaise à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1990, accompagnées de massacres. L'offensive du FPR, laissant craindre pour la sécurité des ressortissants français au Rwanda, les dirigeants français de l'époque décident de monter une opération avec le triple objectif de protéger l'ambassade de France, d'assurer la protection des ressortissants français, et, le cas échéant, de participer à leur évacuation, en coordination avec l'armée belge. Cette opération a permis d'organiser, d'entraîner et d'encadrer les militaires rwandais pour leur apprendre à faire face au danger des mines et des pièges. Il n'est pas anodin que ces militaires rwandais ont formé plus tard les milices Interahamwés, la plus importante des milices rwandaises, créées dès 1992 par les dignitaires du Hutu Power. Interahamwé signifie « ceux qui combattent ensemble » en Kinyarwanda. Ces milices furent responsables de nombreux massacres pendant le génocide en 1994. Selon des témoignages rwandais, les militaires français ont aussi formé directement de futurs miliciens.

## **1.2 L'adhésion de la France à la propagande anti-Tutsis**

La politique française favorable au gouvernement hutu semble avoir été accompagnée par une adhésion à la propagande anti-Tutsis comme le démontre plusieurs témoignages.

Des témoignages rwandais incriminent ainsi l'armée française qui aurait procédé selon eux à des contrôles d'identité ethniques, parfois accompagnés de miliciens en plus de leurs

homologues rwandais et même des interrogatoires en prison dès 1991. L'armée française a toujours démenti ces accusations.

Par ailleurs, des détachements de militaires français au Rwanda ont adopté l'idéologie ethniste et raciste de leurs homologues militaires rwandais. Ainsi le général Christian Quesnot, chef d'état-major particulier du président Mitterrand de 1991 à 1995 explique en plein génocide que « le FPR est le parti le plus fasciste que j'aie rencontré en Afrique, il peut-être assimilé à des Khmers noirs. »<sup>17</sup>

Il est également incroyable mais avéré que le journal *Le Monde* a publié de nombreux articles avant, pendant et après le génocide aux propos minimisant les faits et adoptant une vision ethniste du conflit ainsi que la caricature qu'ont fait les génocidaires des forces du FPR<sup>18</sup>. A ce sujet, le chercheur Emmanuel Viret a établi son mémoire de DEA en Science-Politique de l'IEP (Institut d'Étude Politique) de Paris sur l'utilisation du terme « génocide » par le journal *Le Monde* en 1994. Pour ne citer qu'un exemple parmi de nombreux autres, le pigiste Jean Hélène, basé à Nairobi, parle dans le journal du 8 avril de « violents combats », ses sources sont « des personnalités proches du pouvoir Hutu ». En Une de ce même numéro: « Le Rwanda et le Burundi dont l'histoire postcoloniale est ponctuée de massacres interethniques risquent de vivre à nouveau une terrible tragédie. » Cet article n'éclaire pas le lecteur sur les protagonistes des combats. Il nous présente la situation sous un nuage flou de guerres tribales.

Cette lecture, encore faite de nos jours, est majoritaire dans les médias français, notamment les écrits de Pierre Péan (*Noirs Fureurs, Blancs menteurs*, 2005) de Bernard Lugan (*François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*, 2005) et du juriste et historien belge Filip Reytsjens, ancien conseiller du président Habyarimana. On la retrouve même dans des revues universitaires à la réputation plutôt parfaite, comme *Politique Africaine*, où le politologue Marc-Antoine Pérouse de Montclos parle de « Pogroms populaires, spontanés et aléatoires » ainsi que d'« une forme de jacquerie ». Pour lui, « la machette de l'Afrique de l'Est, la Panga, n'est pas une chambre à gaz ». Marie-Roger Biloa, rédactrice en chef du magazine *Africa International*, le 4 avril 2002, pour le colloque au Sénat intitulé « Demain le Rwanda » dévoile qu'elle a été « l'un des premiers journalistes à affirmer qu'au Rwanda, il n'y a pas eu de génocide, et que les autres commencent à s'en rendre compte. » Le devoir de mémoire devient même suspect, comme l'explique la journaliste Gaëlle Loir : « Plusieurs observateurs

---

<sup>17</sup> FAVIER, Pierre et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand*. Paris: Seuil, 1999. p. 478.

<sup>18</sup> CORET Laure, VERSCHAVE François-Xavier (sous la direction de). *L'horreur qui nous prend au visage : L'État français et le génocide au Rwanda. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne*. Paris : Karthala, 2005. P. 279 à 300.

posent que s'est instaurée au Rwanda une véritable religion d'État, avec ses commémorations ravivant les traumatismes, et entretenue par le culte des morts, voire des cadavres, qui est cependant étranger à la culture du pays»<sup>19</sup>. Nous pouvons nous interroger sur ses motivations. La grande popularité des thèses révisionnistes en France ne sert-elle pas à masquer l'implication de celle-ci dans le drame du génocide de 1994 ?

## **2. Le rôle de la France contre les Tutsis**

Au-delà des mots, la France a en partie indirectement pris part aux exactions contre les Tutsis.

### **2.1 Le rôle des militaires français**

Sur le plan militaire, certains faits ne sont même pas contestés par l'armée française elle-même. Les nombreux témoignages corrélés aux documents disponibles démontrent les différents rôles qu'ont joués les nombreux acteurs français. Pour plus de précisions, il faut se référer aux conclusions provisoires des travaux de la Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, créée en mars 2004 par les associations Aircrige<sup>20</sup>, la Cimade<sup>21</sup>, l'Observatoire des transferts d'armement<sup>22</sup> et Survie<sup>23</sup>. La Commission est composée de juristes, historiens, témoins et militants.

---

<sup>19</sup> LOIR, Gaëlle. Rwanda : le régime de la dette perpétuelle de l'instrumentalisation des massacres et du génocide en relations internationales. *Outre-terre*, deuxième trimestre de 2005, n° 11, pp.415-421.

<sup>20</sup> « Née en 1997, l'Association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides (AIRCRIGE) est une association de chercheurs interdisciplinaire et ouverte au-delà de l'Université. Son objectif est de mettre en relation des individus, des groupes et des savoirs héritiers d'événements différents, pour créer l'espace d'échange qui manque entre la recherche, le témoignage et la critique politique, afin de transformer notre rapport sinistrement polémique, culturel ou amnésique à ces événements, en un travail de pensée attentif aux réalités présentes et prochaines. » (Page consultée le 31 août 2007) < <http://aircrigeweb.free.fr/> >

<sup>21</sup> La **Cimade** (*Comité intermouvements auprès des évacués* — la mention service œcuménique d'entraide a été rajouté par la suite) est une association à but non lucratif (loi 1901) particulièrement présente sur le terrain de l'aide aux étrangers en situation irrégulière. Selon ses statuts, elle « a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense, quelles que soient leur nationalité, leur origine, ou leur position politique ou religieuse. En particulier, elle a pour objet de combattre le racisme, de veiller scrupuleusement au respect des droits et de la dignité des personnes, quelle que soit leur situation. La Cimade rassemble des personnes d'horizons nationaux, confessionnels, philosophiques et politiques divers, engagées dans ce service. » » Pour plus de renseignements, Cf. < <http://www.cimade.org/> >

<sup>22</sup> « Créé en 1994, sous la responsabilité du CDRPC (le Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits), l'Observatoire des transferts d'armements, indépendant de toute organisation politique ou confessionnelle, se donne pour objectif d'effectuer des recherches sur les transferts d'armements (pays acquéreurs d'armes françaises, types de matériels vendus, montants des contrats), l'industrie d'armement (suivi de l'évolution du secteur industriel) et la politique de défense menée en France (organisation de la défense, coopération militaire, etc.). » (Page consultée le 31 août 2007) < [http://www.obsarm.org/main/obsarm\\_cdrpc.htm](http://www.obsarm.org/main/obsarm_cdrpc.htm) >

<sup>23</sup> Survie est une association (loi 1901) qui milite depuis 1984 en faveur de l'assainissement des relations franco-africaines, de l'accès de tous aux biens publics et contre la banalisation du génocide.

Les troupes spéciales françaises, ce que ne conteste pas l'armée elle-même, ont ainsi formé de 1991 à 1993 dans plusieurs camps d'entraînement des milliers d'hommes qui, pour beaucoup, allaient devenir les encadreurs du génocide. La France admet avoir formé les commandos de la Garde présidentielle et les troupes d'élite de l'armée rwandaise, mais plusieurs témoignages avancent que, dans le recrutement massif opéré à l'époque, les hommes formés par les instructeurs français pouvaient aussi bien être (ou devenir) des membres d'escadrons de la mort, des instructeurs ou leaders des milices qui participeront au génocide.

Le chercheur Gabriel Perière ainsi que d'autres personnes affirment que les militaires français auraient instrumentalisé l'ethnicité présente au Rwanda pour amorcer la dynamique génocidaire suivant les modes opératoires de la guerre psychologique ou doctrine révolutionnaire qu'ils auraient enseignées aux dirigeants des FAR.

La coopération militaire franco-rwandaise s'est prolongée même après les signes d'alertes comme les massacres qui ont eu lieu fin 1993 et début 1994. Elle semble même s'être prolongée pendant le génocide, puisque certains soupçonnent les autorités françaises d'avoir fourni des armes au gouvernement génocidaire en passant par Goma en République Démocratique du Congo (RDC) jusqu'à la fin juin 1994<sup>24</sup>. A l'aéroport de Goma au Nord-Kivu – contrôlé directement par les Français durant l'Opération Turquoise (de fin juin à début août 1994), ou par des forces zaïroises alliées de la France avant et après cette opération –, les avions-cargos chargés d'armes n'ont cessé d'affluer pendant et après le génocide, à destination des forces armées qui ont encadré les massacres (les FAR). Plusieurs rapports en attestent (Human Rights Watch, Amnesty International, Norwegian Initiative on Small Arms Transfer...). Un témoin a décrit à la Commission d'enquête citoyenne comment, fin juin 1994, ces cargaisons d'armes étaient transférées aux FAR. Il estime qu'à cette époque, le transit par Goma supposait l'accord de l'armée française. Un rapport de 1995 de l'ONG Human Rights Watch assure que l'armée française aurait transporté l'organisateur présumé du génocide, Théoneste Bagosora, le chef milicien Jean-Baptiste Gatete, et plusieurs autres responsables de l'extermination des Tutsis, pour leur permettre de s'enfuir du Rwanda et rejoindre la RDC (République Démocratique du Congo).

Autre fait atroce : d'après les témoignages de miliciens et de rescapés rwandais, recueillis par le journaliste français Patrick de Saint-Exupéry, des troupes françaises de l'opération Turquoise seraient arrivées sur les collines de Bisesero (vers la ville de Kibuye) le 27 juin 1994

---

<sup>24</sup> CORET Laure, VERSCHAVE François-Xavier (sous la direction de). *L'horreur qui nous prend au visage : L'État français et le génocide au Rwanda. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne*. Paris : Karthala, 2005. P. 105 à 133.

où des milliers de Tutsis se cachèrent des Interahamwés, et repartirent le jour même sans les secourir, par manque de moyens matériels. Ils auraient mis 3 jours à revenir avec un équipement suffisant, laissant dans ce laps de temps les rescapés seuls contre les attaques des miliciens beaucoup mieux armés. Des témoins estiment que ce retard de 3 jours aurait été voulu par des commandants de l'opération Turquoise. Cette accusation très grave exigerait qu'une enquête soit ouverte sur le sujet.

## 2.2 Le rôle politique de la France

Au niveau diplomatique, la journaliste Colette Braeckman affirme que, selon une source confidentielle, le Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR) composé de représentants des factions politiques extrémistes et qui va aussitôt superviser le génocide, aurait été constitué au sein de l'ambassade de France à Kigali, le lendemain même de l'attentat qui tua le président Habyarimana le 6 avril 1994, sous la houlette de l'ambassadeur Marlaud. Selon l'historien Gérard Prunier, l'Élysée aurait subordonné la mobilisation diplomatique contre le génocide à la réalisation d'objectifs géopolitiques, comme la réhabilitation du maréchal Mobutu, ancien leader du Zaïre (République Démocratique du Congo), allié de la France.

L'Élysée, qui disposait d'une grande influence sur le GIR, ne s'en est guère servi pour l'inciter à cesser les massacres. Le Président de la République, selon Patrick de Saint-Exupéry, et son Monsieur Afrique<sup>25</sup> Bruno Delaye, selon Alison Des Forges, historienne spécialiste de la région des Grands Lacs pour l'ONG Human Rights Watch, auraient tenu des propos marquant une indifférence quasi totale au fait qu'un génocide puisse être en train de se commettre en Afrique, comme s'il s'agissait de quelque chose de banal : « Dans ces pays là, un génocide ce n'est pas très important », déclaration faite par le Président François Mitterrand à l'un de ses proches au cours de l'été 1994, rapporté par Patrick de Saint-Exupéry dans *Le Figaro* du 12 janvier 1998.

Selon Alison Des Forges, la représentation française à l'ONU en avril 1994, en bons termes avec celle du GIR, aurait mobilisé son influence et ses relations au siège des Nations unies pour infléchir l'information du Conseil de sécurité, favorisant la perception d'un conflit armé

---

<sup>25</sup> Le surnom Monsieur Afrique est donné au chef de la cellule africaine de l'Élysée, expression qui désigne un groupe de collaborateurs proches du Président de la République, chargés de veiller à la sauvegarde des intérêts de la France en Afrique. Ce groupe a été créé dans les années soixante, au moment des indépendances, et dirigé par Jacques Foccart, qui coordonnait l'action d'un vaste réseau d'hommes politiques, de diplomates, de mercenaires, d'hommes d'affaire français et africains. Si elle n'a pas d'existence officielle, celle-ci est admise dans de nombreux réseaux diplomatiques.

plutôt que celle d'un génocide en cours. Cela aurait concouru à limiter et retarder les réactions internationales contre le génocide.

Sur le plan financier, la Banque nationale du Rwanda, trésor de guerre des organisateurs du génocide, aurait pu tirer des sommes importantes à la Banque de France et la BNP de Paris en 13 prélèvements de juin à août 1994, alors que le génocide a commencé le 7 avril. Comment l'autorité de tutelle de la place financière de Paris a pu ne pas demander de couper les liens financiers avec les autorités génocidaires ? Comment la BNP a pu ignorer la portée de ces prélèvements ?

### **3. Au nom de l'influence française ?**

#### **3.1 La doctrine diplomatique française**

D'après Colette Braeckman, le mobile supposé des Français est le suivant :

« Le président Habyarimana, sous la pression internationale, avait fini par accepter qu'un gouvernement de transition soit constitué. S'y seraient retrouvés des ministres issus du FPR. Cet accord aurait ouvert la voie à la réforme de l'armée, où 40 % des effectifs, des soldats mais surtout des officiers, seraient venus du FPR. Plus jeunes, mieux formés, plus combattifs, ils auraient rapidement pu supplanter des officiers comme M. Bagosora et d'autres ; leur présence aurait surtout empêché certains trafics menés par le clan présidentiel et scellé le départ définitif des « coopérants militaires » français, qui avaient fini par épouser la cause rwandaise. A Kigali, à la veille du 6 avril, beaucoup d'observateurs pressentaient cette « reddition » d'Habyarimana et craignaient que ses jours ne soient comptés. C'est ce qui explique pourquoi la responsabilité de l'attentat fut attribuée aux milieux extrémistes hutus, qui liquidèrent au plus vite tous les Hutus modérés qui auraient pu mettre les accords en application. »<sup>26</sup>

---

<sup>26</sup> BRAECKMAN Colette. Paris et Kigali rompent leurs relations: Accusations suspectes contre le régime rwandais. *Le Monde Diplomatique*, janvier 2007.

Cette hypothèse est en concordance avec l'explication de François-Xavier Verschave sur la suprématie de la grandeur de la France et de l'honneur de l'armée française sur les valeurs de justice et de vérité, qui remonte au clivage des Dreyfusards et des anti-Dreyfusards<sup>27</sup>.

On peut aussi la relier au complexe de Fachoda, souvent évoqué lorsque la France a peur de perdre son influence sur ses anciennes colonies africaines, au détriment d'influences anglo-saxonnes. Fachoda est une ville du Soudan située à 650km au Sud de Khartoum, où les Français perdirent une bataille en 1898 contre les Anglais et leur général Kitchener. Les Français voulaient relier leur empire colonial de la pointe du Sénégal à l'Océan Indien en passant par le Tchad. Le complexe de Fachoda sous-entend la mise en branle de l'influence française ou francophonie face à la domination anglophone, ce qui aurait été le cas avec l'arrivée du FPR au pouvoir, venu d'Ouganda, terre anglophone. Les Français y auraient vu la perte d'une de leurs chasses gardées. Or, actuellement au Rwanda, la majorité des habitants qui parlent une autre langue que le Kinyarwanda parle le français. Le français et l'anglais sont enseignés dans les écoles primaires et secondaires et les étudiants sont obligés de passer leur première année à l'université à étudier l'une des deux langues dans lequel ils sont le moins à l'aise. L'objectif est d'obtenir des nouveaux actifs qui arrivent sur le marché du travail parfaitement trilingue. La majorité des écrits administratifs sont rédigés dans les trois langues, et le journal télévisé est aussi diffusé dans les trois langues.

### 3.2 L'ordonnance Bruguière

Le 17 novembre 2006, le juge anti-terroriste français Jean-Louis Bruguière publie une ordonnance<sup>28</sup> qui met en cause le président rwandais Paul Kagamé et diffuse des mandats d'arrêts internationaux contre neuf de ses collaborateurs pour l'attentat de son prédécesseur Juvénal Habyarimana et de Cyprien Ntaryamira, président du Burundi, du 6 avril 1994. Dans un article paru dans la revue annuelle *La Nuit rwandaise*, Jacques Morel, informaticien, et George Kapler, cinéaste, analysent point par point cette ordonnance et en dégagent les irrégularités flagrantes<sup>29</sup>. Pour ne retenir que les plus importantes, on apprend que les principaux témoins du juge, Abdul Ruzibiza et Emmanuel Ruzigana, sont depuis leur audition revenus sur ces propos. Le juge affirme que l'avion présidentiel avait deux réacteurs, or les documents de la firme Dassault, constructeur de l'avion, montrent que le Falcon 50 est un

---

<sup>27</sup> VERSCHAVE, François-Xavier, cité par Survie 67. Parler du Rwanda à l'école. In *La Nuit rwandaise: revue annuelle, n°1*. Kigali : IZUBA/L'Esprit Frappeur, 2007.p.166.

<sup>28</sup> Cette ordonnance est lisible sur < <http://www.lexpress.fr/info/quotidien/actu.asp?id=7301> > (Page consultée le 1<sup>er</sup> septembre 2007)

<sup>29</sup> MOREL Jacques et KAPLER George. Un juge de connivence ? In *La Nuit rwandaise: revue annuelle, n°1*. Kigali : IZUBA/L'Esprit Frappeur, 2007.p. 22-88.

triréacteur. Une telle erreur souligne le manque de sérieux de l'enquête du juge Bruguière. Celui-ci ne tient pas compte du témoignage de l'épouse du copilote, Mme Minaberry, plaignante au dossier du juge Bruguière, qui dit avoir été en contact par téléphone portable avec son mari jusqu'à la chute de l'avion et l'avoir entendu dire : « Qu'est-ce qu'ils foutent ? Ils ont coupé toutes les lumières de l'aéroport ! ». De plus, le juge ne s'est pas rendu sur place pour examiner les débris de l'avion ou faire une analyse du terrain, ni même auditionner des témoins. Il n'a d'ailleurs aucun témoignage à décharge dans son enquête. D'autre part, le juge n'examine pas les autres pistes qui mettraient en cause les extrémistes du Hutu Power, thèses soutenues par la CIA, les services de renseignements belges, deux diplomates français et de nombreux auteurs et journalistes.

Dans une dépêche AFP du 31 mai 2007, on apprend que trois des neuf Rwandais accusés par le juge Bruguière invitent dans une lettre ouverte le successeur du juge à se rendre à Kigali pour les interroger et enquêter sur le terrain. Un article du journal belge *Le Soir* du 24 mai 2007 informe que deux des militaires rwandais mis en cause par l'ordonnance du juge Bruguière ont porté plainte contre lui car son enquête aurait bafoué les droits fondamentaux de la personne tels que régis par l'article 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme : la présomption d'innocence, le fait d'instruire à charge mais aussi à décharge et la loyauté. L'avocat dénonce le parti pris du juge et son absence totale d'objectivité. D'ailleurs le juge Bruguière n'est pas éloigné des influences politiques puisqu'il s'est lui-même présenté aux dernières élections législatives de juin 2007 dans le Lot-et-Garonne.

Cette ordonnance semble si peu scrupuleuse pour Jacques Morel et George Kapler qu'ils estiment qu'il s'agit d'une contre-offensive des personnes qui n'ont pas intérêt à ce que la vérité soit faite sur le rôle de la France et sur l'opération Turquoise, après la création et la mise en place en avril 2006 par le gouvernement rwandais d'une commission nationale indépendante sur l'implication de la France durant le génocide de 1994 des Tutsis du Rwanda.

## **4 La nécessité de justice ou ne pas laisser courir l'impunité**

### **4.1 L'imprescriptibilité de la complicité de génocide**

Si des individus en poste pendant la période de 1994 se sont rendus complices de génocide, alors leurs crimes pourront toujours être jugés, selon la Convention de l'ONU sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité du 26 novembre 1968 et de l'article III de la Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide entrée en vigueur le 12 janvier 1951. L'exigence de justice et ses possibilités de mise en œuvre sont amplement expliquées dans le livre *Imprescriptible* :

*L'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux* de Géraud de La Pradelle<sup>30</sup>, professeur de droit à l'université Paris X-Nanterre, spécialiste du droit humanitaire de la guerre.

À tout moment, la justice pourra donc se mettre en branle pour juger les responsables, que ce soit devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), la Cour Pénale Internationale (CPI) ou des juridictions nationales. Peu importe la nationalité et la posture hiérarchique des incriminés, aucune immunité ne les protège. On peut donc s'attendre à un ou des futurs procès dans les décennies à venir qui permettront à la vérité d'éclater au grand jour et que la justice soit impartialement rendue.

#### **4.2 Les génocidaires résidant en France**

De nombreux génocidaires ayant fui le pays avec la victoire du FPR en juillet 1994 se sont réfugiés en Amérique du Nord et en Europe, dont en France. L'abbé Wenceslas Munyeshyaka était prêtre de l'église Sainte-Famille de Kigali pendant le génocide. C'est dans une affaire contre lui que la justice française a été condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour « retard apporté à rendre la justice ». Il aurait à plusieurs reprises participé à la sélection de réfugiés tutsis choisis pour être massacrés, les aurait laissés mourir de soif, aurait dénoncé aux autorités les personnes essayant de les aider, et aurait violé plusieurs femmes<sup>31</sup>. Il a été condamné par un tribunal militaire rwandais à la réclusion à perpétuité. Il officie actuellement dans le diocèse d'Évreux. Un mandat d'arrêt du TPIR a été lancé fin juin 2007 contre lui ainsi que contre l'ancien préfet de Gikongoro, Laurent Bucyibaruta. Les autorités françaises les ont arrêtés le 20 juillet 2007 puis relâchés en vertu de la présomption d'innocence et d'un vice de procédure.

Dans la région bordelaise, le gynécologue Sosthène Munyemana est soupçonné d'avoir commis des crimes génocidaires quand il était directeur du centre de santé de Butare en 1994. À ce jour il n'a pas encore été mis en examen n'est concerné par les démarches de justice qu'en tant que témoin assisté dans d'autres affaires. Depuis bientôt treize ans, une trentaine de plaintes ont été déposées contre une petite dizaine de présumés génocidaires résidant en France, dont les trois cités ci-dessus. Aucune de ces plaintes n'a encore abouti à un procès. D'autres plaintes sont en cours et seront déposées prochainement.

---

<sup>30</sup> DE LA PRADELLE Géraud, *Imprescriptible : L'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*. Paris : Les arènes. 187 p.

<sup>31</sup> < [http://www.trial-ch.org/fr/trial-watch/profile/db/facts/wenceslas\\_munyeshyaka\\_112.html](http://www.trial-ch.org/fr/trial-watch/profile/db/facts/wenceslas_munyeshyaka_112.html) > (Page consultée le 30 août 2007)

### 4.3 Les démarches en cours, la conscientisation

En 1998 à la suite d'une série d'articles du journaliste Patrick de Saint-Exupéry dans les numéros du *Figaro* du mois de mars sur le travail qu'il a effectué et ce dont il a été témoin en juin 1994, l'Assemblée Nationale a décidé de créer une mission d'information parlementaire sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994. Cette mission a conclu que « La France n'a en aucune manière incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide.<sup>32</sup> ».

Pour de nombreuses associations et citoyens français (qui espéraient une « commission d'enquête », aux pouvoirs plus étendus), cette mission n'est pas allée au bout de sa logique. C'est pourquoi ils se sont réunis en mars 2004 dans une commission d'enquête citoyenne pour approfondir les recherches sur le sujet. Cette commission a conclu à l'implication inextricable dans le génocide rwandais.

Le 2 juillet 2007, le journal *Le Monde* publie trois articles qui relatent et analysent la déclassification par le ministère de la défense de 105 documents de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) sur l'action de la France au Rwanda. Certaines de ces archives de l'Élysée sur l'implication et l'intervention au Rwanda ont été transmises à la justice et serviront pour l'instruction ouverte depuis décembre 2005 devant le Tribunal aux Armées de Paris (TAP) pour "*complicité de crimes contre l'humanité*" et "*complicité de génocide*", suite aux plaintes de six Rwandais contre des militaires français.

La vérité est en marche, et de plus en plus d'ouvrages permettent de la mettre en lumière et ainsi, de plus en plus de citoyens sont au courant que certains hommes ont rendu la République française complice de crime de génocide. Pierre Péan, auteur du livre *Noires fureurs, blancs menteurs*, qui défend l'honneur de l'armée et la grandeur de la France dans son implication au Rwanda de 1990 à 1994, avoue même à la journaliste belge Colette Braeckman qu'il est impressionné par l'ampleur que prend l'information dénonçant le rôle de la France<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE- *Rapport de la Mission d'information parlementaire sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, 1998, (page consultée le 30 août 2007) < <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/r1271.asp> >

<sup>33</sup> Entretien que j'ai eu avec la journaliste, Kigali, le 15 juin 2007.



## Troisième Partie : Le rôle des acteurs du développement dans la lutte contre le révisionnisme

Nous venons de voir comment, en France, des citoyens et des associations, soucieux du respect des droits humains et des valeurs de vérité et de justice, s'appliquent à ce que ces valeurs soient rétablies à propos des crimes de leur pays commis en leur nom. C'est en effet un double enjeu pour nous, en tant qu'agent du développement au Rwanda et citoyenne française. Le rôle de chaque citoyen, encore plus de la part de ceux qui s'engagent dans la solidarité internationale, est d'exercer leur droit de regard sur les institutions, d'autant plus qu'elles représentent des partenaires incontournables du développement (ministère des affaires étrangères, coopération décentralisée, etc.). Ce contrôle citoyen s'inscrit dans le processus démocratique. Cela permet par exemple de lutter contre le révisionnisme fait en France ou à l'étranger, dans le but de contribuer à la reconstruction la plus paisible possible et au développement du Rwanda. Si, en effet, l'État et ses institutions, en tant que plus hauts garants des valeurs de solidarité et de respect des droits humains, ne s'attachent pas à les défendre et s'octroient des libertés à ce sujet, pour certaines régions du monde, alors c'est la démocratie même qui est remise en cause, avec l'action ainsi que la légitimité des acteurs non gouvernementaux du développement.

Au Rwanda aussi bien entendu des acteurs locaux s'activent pour lutter contre le révisionnisme, d'autant plus que cela les concerne en premier lieu. Nous pouvons observer de nombreuses nuances en comparant la lutte faite au Rwanda et celle faite en France. Ce ne sont ni les mêmes acteurs, ni la même échelle, ni les mêmes enjeux. Malheureusement, la centralisation vers un acteur principal crée un manque de sources sur le révisionnisme et un manque de leurs diversifications.

Pour connaître le travail des ONGs rwandaises et étrangères ainsi que des institutions concernant la lutte contre le révisionnisme, l'élaboration d'une enquête s'est imposée. Il en est ressorti un questionnaire<sup>34</sup> qui leur a été remis, étant donné que c'est au sein de celles-ci que l'on retrouve des projets liés à la lutte contre le révisionnisme : le CLADHO, la LDGL, la LIPRODHOR, AVEGA, le FARG, la Commission Unité et Réconciliation, Handicap International et la CTB. Nous nous sommes limitée à ces acteurs pour avoir un ciblage moins dispersé qui se concentre sur les principales organisations, ce qui ne minore pas la qualité du travail des autres.

---

<sup>34</sup> Cf. Annexe n°8, Exemple de notre questionnaire sur le négationnisme

Dans un objectif d'amélioration constante des projets de développement, nous allons étudier quelques pistes possibles d'évolution de ce combat mené au Rwanda.

## **1. Les acteurs locaux**

Dans cette perspective d'amélioration, il est tout d'abord nécessaire de faire le point sur les démarches en cours portées par les premiers concernés, les acteurs du développement rwandais.

### **1.1 IBUKA : pourquoi des projets liés à la mémoire ?**

L'un des objectifs d'IBUKA est de préserver la mémoire du génocide. Pour cela, plusieurs activités concernent la construction et la réhabilitation des sites mémoriaux, l'identification et l'inhumation en toute dignité des restes des victimes du génocide, l'organisation d'actions autour de la mémoire, le recueil de témoignages sur le génocide et la capitalisation des expériences en matière de mémoire et de sa préservation.

Durant notre stage, nous avons contribué à la création de trois projets liés à la mémoire.

- Le projet de fonds documentaire<sup>35</sup> : ce projet vise le renforcement de la visibilité d'IBUKA dans son rôle de détenteur des informations sur la situation des rescapés du génocide, sur la mort des victimes du génocide et en mettant en évidence toutes les initiatives en faveur des rescapés ou menaces contre les rescapés du génocide. Une valorisation des documents et optimisation du traitement de l'information existante, produits ou collectés. Il était aussi important pour le public, composé de chercheurs, rescapés ou curieux, étrangers ou rwandais, que pour IBUKA d'avoir une base de données de documents pouvant servir de référence au quotidien.

L'objectif principal de ce projet est donc d'aménager une salle de documentation dans le nouveau bâtiment d'IBUKA qui est en cours de construction actuellement et encore jusqu'au minimum décembre 2007. Nous avons participé à la conception de ce projet et à sa mise en forme suivant les critères demandés par les bailleurs de fond : nature du projet, objectifs visés, localisation, groupe cible, organisme d'exécution, justification du projet, cadre logique, suivi et logistique du fonctionnement, mode organisationnel, prévision budgétaire, pérennité du projet et chronogramme des activités.

Ce projet n'a encore été soumis à aucun bailleur. IBUKA peut soumettre ce projet à tous ces partenaires financiers actuelles, le ministère de la jeunesse, de la culture et

---

<sup>35</sup> Cf. Annexe n° 4, Projet de fonds documentaire

des sports (MIJESPOC) qui s'occupe des projets liés au génocide, le ministère de la communication, toutes les coopérations étrangères, toutes les fondations internationales ainsi que toutes les ONGs finançant des projets liés à l'information ou à la mémoire. Par exemple, l'Association Catholique Mondiale pour la Communication (SIGNIS) pourrait soutenir ce projet à travers son approche « Les médias pour une culture de la paix »<sup>36</sup>. Il reste entre autres à concrétiser la précision du profil de poste concernant la ou le documentaliste, ainsi que le logiciel informatique qui sera utilisé pour la gestion de la base de données (livres, journaux, CDs, CD-Roms, cassettes vidéos, DVD etc.).

Ce projet mérite d'aboutir à sa concrétisation, car le Rwanda manque cruellement de centre documentaire. Le seul projet similaire existant est celui de la Commission Unité et Réconciliation, qui souffre de son exiguïté et du manque conséquent de ressources documentaires. L'Université Nationale du Rwanda (UNR) possède une bibliothèque sur le génocide plus importante, mais elle se situe dans la ville de Butaré, à deux heures de bus de Kigali. Par ailleurs, un tel centre documentaire participe et sert à la médiatisation ainsi qu'à la connaissance d'IBUKA par le public.

- Le projet « À l'honneur des justes »<sup>37</sup> : ce projet rend hommage aux personnes ayant été créditées d'actes de bravoures à l'égard des Tutsis menacés par le génocide. Il permet également de lutter contre les critiques faites à IBUKA d'être pro-tutsi. En effet, les personnes appelées « justes » sont des Hutus qui ont risqué leur vie durant le génocide pour sauver celle de Tutsis qu'ils ne connaissaient parfois même pas. Le courage de ces personnes mérite d'être mis en exergue et n'est pas assez mis en lumière. C'est pourquoi nous avons participé à la conception de ce projet dont l'objectif principal est de rechercher et recueillir le maximum de témoignages sur les actes de ces justes, pour qu'ils servent d'exemples aux générations futures, afin que la cohabitation reste primordiale pour la réconciliation. Avec la même méthodologie que dans le projet précédent, les critères de mise en forme ont été les suivants : nature du projet, objectifs visés, cadre logique, chronogramme des activités, questionnaire d'enquête, etc.

Il reste également à trouver un financement pour ce beau projet. Outre les bailleurs de fond cités ci-dessus, nous pourrions penser aux organisations liées à la Shoah, comme le Group Project for Holocaust Survivors and their Children (New York, USA) ou

---

<sup>36</sup> Pour plus de renseignements, Cf. < [http://www.signis.net/rubrique.php3?id\\_rubrique=79](http://www.signis.net/rubrique.php3?id_rubrique=79) > (Page consultée le 1<sup>er</sup> septembre 2007)

<sup>37</sup> Cf. Annexe n°5, Projet « À l'honneur des justes »

prendre exemple sur le Nizkor Project <sup>38</sup>, « souviens-toi » en Hébreux ; un projet similaire a été créé pour rechercher les personnes ayant apportés secours aux Juifs durant la Deuxième Guerre Mondiale.

- Le projet d'un séminaire pour appuyer la demande de réparation des victimes du génocide rwandais par l'ONU<sup>39</sup>: Nous avons établi ce projet à la demande du secrétaire exécutif d'IBUKA, de retour de New York en juillet 2007, où les représentants des associations IBUKA et AVEGA se sont rendus au siège de l'ONU pour porter une lettre au Secrétaire Général des Nations Unies réaffirmant la demande d'indemnisation des victimes du génocide rwandais. L'Assemblée générale des Nations Unies, le 29 novembre 1985, a voté la « Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir ». Dans cette Déclaration a été introduite la notion d'un droit individuel à l'indemnisation du dommage. Parmi les droits consacrés par cette Déclaration en faveur des victimes, on y trouve le droit à la dignité et à la réhabilitation, le droit à la restitution de biens, le droit à l'indemnisation, le droit à l'assistance médicale, psychologique et sociale.

Le projet consiste donc à créer un séminaire à portée internationale en vue de l'obtention de l'indemnisation des victimes du génocide de 1994 par l'ONU. La mission de ce séminaire sera d'établir une étude préalable à l'établissement d'un fonds d'indemnisation et d'optimiser le fonctionnement de ce futur fonds en soumettant ce projet à des experts en finance et en management. Les intervenants ainsi que les invités auront une portée internationale, pour mieux rappeler à l'ONU l'importance de l'indemnisation et le devoir que celle-ci a de le faire. Nous avons établi la trame de ce projet de la même façon que les deux précédents. Malheureusement la budgétisation n'a pas été encore faite parce qu'elle nécessite la connaissance de certains paramètres financiers fluctuants qui n'étaient pas à notre portée : coûts des logements, transports, frais de bouche, frais logistiques (locations de salle de conférence, matériels audio et visuels, équipements), rémunération des intervenants et organisateurs etc.

Ce projet serait un outil de plaidoyer très concret à mettre en place. Pour le financer, nous pouvons suggérer une collaboration avec l'Union Africaine, avec le gouvernement rwandais, au même titre qu'IBUKA collabore avec lui lors des préparations des

---

<sup>38</sup> Nizkor, basé au Canada, lutte contre le révisionnisme de l'Holocauste, et soutient les victimes et leurs enfants. Pour plus de renseignement, Cf. < <http://www.nizkor.org/> > (Page consultée le 1<sup>er</sup> septembre 2007)

<sup>39</sup> Cf. Annexe n° 6, Projet de séminaire sur l'indemnisation des rescapés par l'ONU

commémorations du génocide (cérémonies d'ouverture et de clôture de la période de deuil, inhumations suite à la découverte de nouveaux charniers etc.). Si ce projet est placé sous une égide universitaire, cela peut légitimer de manière plus conséquente les conclusions rationnelles qui en résulteront. Les possibilités de contestation s'en trouveront diminuées, car le couvert scientifique bénéficie d'une crédibilité plus forte que la simple militance.

L'un des travaux au quotidien du département « Mémoire et Documentation » consiste également en une veille d'information sur les dérives révisionnistes et de réagir médiatiquement et sur le terrain à chaque événement, par des communiqués de presse et des interviews radiophoniques.

## **1.2 Les autres ONGs (principalement de droits humains)**

Dans le cadre de cette enquête, deux collectifs d'associations de droits humains ont été interrogés. Malheureusement l'un d'entre eux, le CLADHO (Collectifs des liges et Associations de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda), n'a pas répondu à temps au questionnaire. Le deuxième collectif, la LDGL (Ligue des Droits de l'Homme des associations des pays de Grands Lacs) a répondu au questionnaire. Ses réponses seront traitées dans la partie suivante sur les acteurs régionaux (2.), étant donné qu'il s'agit d'un collectif d'associations rwandaises, burundaises et congolaises (de la République Démocratique du Congo).

La LIPRODHOR (Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'Homme) est une association rwandaise de droits humains incontournable au Rwanda, pour ses grands moyens de communication. Elle a eu une réputation sulfureuse venant d'une accusation du Parlement en 2004 de propager l'idéologie génocidaire, ce qui a été par la suite démenti. Depuis, cette association tient beaucoup à sa « neutralité ». Dans son travail de monitoring des violations des droits humains, elle dénonce les cas de révisionnisme qu'elle rencontre, tout comme elle le fait pour toutes les autres formes de violations des droits humains. Même si la LIPRODHOR veut défendre les intérêts de tout le monde, sans distinction d'origine ou de classe sociale. Elle n'a pas de projets spécifiques sur la prévention ou la lutte contre le révisionnisme, mais le dénonce par communiqué de presse lorsque des informations lui parviennent par ses salariés présents dans les campagnes. Elle est la seule organisation des droits humains présente sur tout le territoire, grâce à son réseau des 106 animateurs volontaires des droits humains (AVDH) au niveau des districts, encadrés par les

Coordinateurs d'Antenne au niveau des provinces. Ce réseau permet la dénonciation rapide des violations commises sur les droits humains.

Nous avons également tenu à interroger AVEGA (Association des Veuves du Génocide d'Avril), une des dix associations qui composent le collectif IBUKA, car c'est aussi une association incontournable au Rwanda. Très dynamique et très bien structuré, l'équipe du bureau exécutif est composée de plus d'une dizaine de salariés. Il faut également compter sur des employés dans les différentes provinces du pays. AVEGA soutient les veuves du génocide avec des projets d'activités génératrices de revenus, de soutien psychologique et juridique ainsi qu'hospitalier avec la création d'un centre de soin fonctionnel depuis quelques années en son siège à Kigali. Il accueille tous les membres d'AVEGA qui ont besoin de soins et met à leurs dispositions un médecin et des infirmières. Ce centre est agréé par le ministère de la santé pour donner des traitements anti-rétroviraux aux malades du SIDA et peut également faire des tests de dépistages. Dans le cadre de la lutte contre le révisionnisme, tout comme les ONGs citées ci-dessus, AVEGA n'a pas de projets spécifiques. C'est la veille d'information qui joue ce rôle ainsi que la réactivité des membres de l'association. Cependant, de nombreux cas d'insécurité des rescapés lui sont rapportés, particulièrement à cause des Gacacas qui suscitent de grand remous dans la société rwandaise. Les présumés génocidaires menacent les témoins pour qu'ils ne divulguent pas des informations qui pourraient leur être compromettante. Ce climat de terreur n'encourage pas les rescapés à aller témoigner. C'est le dur labeur des conseillers en traumatisme de les assister dans cette démarche importante pour la vérité et la justice. Pour Emerita Mukarusagara, assistante au département d'advocacy, justice et information d'AVEGA « le révisionnisme se fait plus facilement à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. Je n'ai jamais entendu un Rwandais dire qu'il n'y a pas eu de génocide. Mais à la BBC, on entend des Rwandais de l'étranger qui disent ça. » De tels propos ont également été entendus par d'autres Rwandais sur la radio américaine *Voice of America*. Tout comme les représentants des ONGs précédentes, c'est la Commission Unité et Réconciliation qui joue le rôle principal dans la lutte contre le révisionnisme. Nous pouvons déjà nous demander pourquoi le travail de cette Commission est si souvent citée par les ONGs rwandaises.

### **1.3 Les acteurs gouvernementaux**

Même si ce n'est pas son objectif majeur, il était intéressant de recueillir le témoignage d'une personne travaillant au sein du FARG (Fond d'Assistance aux Rescapés du Génocide). Il n'a pas pour vocation de lutter précisément contre le révisionnisme mais ses

salariés y sont régulièrement confrontés. En effet, le FARG – qu'il est possible de qualifier d'organisme étatique, étant donné qu'il a été créé par l'État en 1998 et qu'il ne fonctionne pratiquement qu'avec son financement (5% du Budget de l'État, soit environ onze millions de dollars américains) – assiste les rescapés dans les domaines de l'éducation, la santé, les projets générateurs de revenus et les transports du quotidien. Il s'adresse à quelques 300 000 rescapés tutsis jugés nécessaires à l'issue du recensement de 1996. Cet appui est vécu par certains comme une discrimination, pour une population non pas victime du génocide mais victime de la guerre. Il s'agit parfois d'enfants orphelins de cette guerre, qui n'ont donc rien à voir avec les génocidaires ou complices des génocidaires. Cependant, pour avoir accès aux aides allouées par le FARG, des Rwandais ne parlent pas du génocide des Tutsis mais d'une guerre entre les deux « ethnies ». Des orphelins comparent la mort de leurs parents victimes du choléra aux victimes du génocide. Cette question peut paraître comme une injustice ou une favoritisation des rescapés. Mais pour le gouvernement rwandais, c'est placer au même niveau deux choses complètement différentes : d'une part la volonté d'exterminer tout un peuple et d'autre part des victimes d'une guerre qui n'en est pas moins atroce. C'est pourquoi ces victimes ne peuvent prétendre bénéficier de l'appui du FARG qui souhaite rétablir une réparation ou une indemnisation pour les rescapés.

L'administration du questionnaire et son dépouillement ont permis de mettre en exergue l'importance que prend la Commission Unité et Réconciliation dans la lutte contre le révisionnisme. Beaucoup d'ONGs rwandaises se reposent sur son travail en ce qui concerne la lutte contre le révisionnisme. Elle a été mise en place par le gouvernement en 1998 pour garantir la sécurité et la paix, indispensable pour assurer un développement durable au Rwanda. Cette création s'inspire de l'*Institut of Justice and Reconciliation* mis en place en Afrique du Sud par le gouvernement au lendemain de l'Apartheid. Elle coordonne de nombreux projets liés à l'éducation, à la construction de la paix et à la gestion des conflits. Par exemple, c'est cette commission qui a en charge les camps de solidarité (« Ingando », en Kinyarwanda) où des jeunes âgés entre 14 et 24 ans apprennent pendant 14 jours l'histoire du Rwanda. Ils rassemblent les différentes catégories de personnes rentrant de l'exil, après le génocide et les massacres de 1994. L'objectif principal de ces camps de solidarité est d'unifier les nouveaux rapatriés, de les sécuriser et de les initier aux principes de coexistence pacifique, de tolérance et de bonne gouvernance. Un des objectifs à long terme (un objectif global) est de sensibiliser le plus grand nombre possible de Rwandais, jeunes et adultes, en vue d'atteindre les différentes couches de la population rwandaise à travers des groupes bien ciblés. Ces groupes cibles

sont respectivement les jeunes, les enseignants, les fonctionnaires, le corps médical, les étudiants ayant terminé le cycle secondaire et ayant réussi les examens de fin de cycle prêts à poursuivre les études supérieures, les prisonniers libérés provisoirement suite au décret présidentiel du 01/01//2003, les jeunes gens et jeunes filles libérés provisoirement qui étaient soupçonnés de crimes de génocide ainsi que de crimes contre l'humanité et n'ayant pas encore atteint l'âge majeur lors du crime.

La Commission Unité et Réconciliation est financée par l'UNICEF, le Fond Defense Children Summit (organisme étatique rwandais), le PNUD, le DFID (Département for International Development, la coopération anglaise), l'État rwandais ainsi que le Banque Mondiale. Le PNUD finance un programme de maintien de la paix pour les enfants et adolescents par le sport à hauteur de 153 151, 71 € (soit 115 millions de Francs Rwandais) par an pendant quatre ans, qui vient de commencer en juin 2007. Nous voyons donc que les moyens de la commission sont amplement supérieurs à tous ceux des ONGs rwandaises. C'est une des raisons pour lesquelles son travail dans ce domaine est prédominant par rapport à celui des ONGs.

## **2. Les acteurs régionaux**

La LIPRODHOR fait partie de la LDGL, Ligue des Droits de l'Homme des associations des pays de Grands Lacs, ligue qui regroupe les associations adhérentes des droits de l'homme du Rwanda, Burundi et de la région du Kivu pour la R.D.Congo. La LDGL, dont le siège est à Kigali, lutte également contre la propagation de l'idéologie génocidaire, principalement en éditant des rapports et en organisant des conférences sur le sujet. Une dernière en date de 2006 a été organisée avec la présence d'intervenants membres salariés d'IBUKA.

De manière plus générale, pour contribuer à la paix et à la stabilité du Rwanda et de la région des Grands Lacs, le gouvernement a signé avec ses consorts de l'Angola, du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République Centrafricaine, de la République du Congo, de la RDC, de la Tanzanie, du Soudan, et de la Zambie, la déclaration de Dar-Es-Salaam le 20 novembre 2004 qui a abouti au pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs les 14 et 15 décembre 2006. Ce pacte porte sur la non-agression et la défense mutuelle. Les articles 5 et 8 portent sur la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de toute forme de discrimination. « Les États membres (...) s'engagent en particulier : (...) à proscrire toute propagande et organisation qui s'inspire d'idées ou de

théories fondées sur la supériorité d'une race ou d'un groupe de personne d'origine ethnique particulière, ou tentent de justifier ou d'encourager toute forme de haine ou de discrimination raciale, ethnique, religieuse ou fondée sur le genre. »

La communauté économique d'Afrique des Grands Lacs (CEPGL), qui regroupe le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda et la communauté d'Afrique de l'Est (EAC), avec le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda ainsi que le Burundi et le Rwanda depuis le 18 juin 2007, sont des organisations régionales qui permettent aux dirigeants des pays de se retrouver régulièrement, principalement sur des questions d'union économique et monétaire. Cette union participe néanmoins à la création d'un lieu de discussion ainsi que d'accords favorisant la paix et la stabilité de chaque pays.

### **3. Les acteurs étrangers**

#### **3.1 De façon directe**

Peu d'ONGs étrangères coordonnent elles-mêmes des projets directement liés à la lutte contre le révisionnisme. Il existe le Group Project for Holocaust Survivors and their Children (New York, USA) qui organise des conférences sur le sujet ainsi que sur les problèmes de traumatisme psychologique, la reconstruction individuelle et le devoir de mémoire.

Cependant, des ONGs qui n'ont pas comme objectifs primordiaux la préservation de la mémoire et la lutte contre le révisionnisme y contribuent tout de même partiellement. Nous pouvons citer dans ce cas l'exemple d'Handicap International qui, dans ses valeurs et ses déclarations d'intention, refuse clairement tout révisionnisme. C'est pourquoi son directeur général a participé au 12<sup>ème</sup> anniversaire de la commémoration du génocide. Leur projet de santé mentale (qui s'adresse à toute la population mais où se retrouve indubitablement une forte proportion de rescapés) participe à la paix et à la réconciliation en atténuant les haines et rancœurs possibles.

#### **3.2 De façon indirecte**

De manière plus générale, les ONGs étrangères ne coordonnent pas directement des projets liés à la mémoire, elles les financent et les supervisent, servent donc de bailleurs de fonds au même titre que les coopérations étrangères.

Par exemple pour IBUKA, les projets de mémoire sont financés par la CTB (Coopération Technique Belge), sous le contrôle du ministère de la Justice (Minijust). Cependant, la

majorité du financement d'IBUKA provenant de la CTB par l'intermédiaire du Minijust est allouée à hauteur de 70% à la formation des parajuristes qui assistent les rescapés lors des Gacacas.

On compte dans les bailleurs de fond du FARG et donc du gouvernement, toutes les coopérations étrangères qui soutiennent le Rwanda : américaine, canadienne, belge, allemande (Land de Rhénanie-Palatinat) etc.

#### **4. Propositions de projets**

L'analyse du dépouillement du questionnaire a, comme nous l'avons déjà dit précédemment, mis en exergue le rôle important que joue la commission Unité et Réconciliation dans la lutte contre le révisionnisme au Rwanda. La quantité et la qualité de son travail ont peut-être permis aux ONGs rwandaises et étrangères de moins s'investir dans ce projet au profit d'autres plus prioritaires. Cependant, il ne paraît pas judicieux de laisser seul un organisme étatique jouer ce rôle. Toute la société civile, en particulier les ONGs de droits humains, la population et tous les partenaires étrangers, coopérations gouvernementales ou ONGs, doivent s'inscrire dans ce projet de lutte contre le révisionnisme, car il s'agit d'un combat global et transversal à de nombreux autres programmes ou projets.

Nous pouvons proposer une collaboration entre la Commission et les ONGs de droits humains ainsi qu'IBUKA et ses dix associations membres pour les faire participer aux grands projets de la Commission. C'est déjà le cas pour IBUKA, AVEGA et le FARG qui participent à l'animation des camps de solidarités. Ce partenariat pourrait être élargi aux ONGs de droits humains et se servir de leur réseau d'employés répartis dans les cinq provinces du pays pour organiser les camps de solidarité dans toutes les campagnes du pays.

La lutte contre le révisionnisme ne peut pratiquement se faire que connectée à d'autres projets, car il ne s'agit pas de quelque chose de concret. Cela touche aux idéaux de chacun et le changement de mentalité est l'une des choses les plus difficiles à faire. L'outil que représente l'éducation populaire comme on l'entend en France constitue pour cela une bonne façon d'aborder le sujet. La Commission vise beaucoup sur le sport, la visite de sites mémoriaux, la formation des professeurs, les jeux en milieux scolaires et la responsabilisation des enfants, dans l'objectif de créer des liens de solidarité et d'union fraternelle. Parce que les enfants sont plus enclins à recevoir et adopter de nouvelles connaissances, car ils n'ont pas besoin de s'affranchir d'idées ancrées, ils représentent le

groupe cible le plus important. Cela correspond également à la volonté de former des générations futures qui ne porteront pas le poids des erreurs du passé.

Cet objectif pourrait être également élargi à des projets culturels. Ce manque d'activités culturelles n'est pas propre à la Commission ni à IBUKA. En effet, l'offre culturelle n'est pas foisonnante au Rwanda. D'autant plus que le Centre Culturel Franco-Rwandais, aujourd'hui fermé à cause de la rupture diplomatique entre les deux pays, jouait un rôle essentiel dans ce domaine. Situé en plein cœur de Kigali, ses bâtiments laissés à l'abandon rappellent à ceux qui passent devant le marasme politico-culturel et combien ce lieu dynamisait la vie de la capitale auparavant. Au niveau cinématographique, en dépit de plusieurs films, il reste encore beaucoup de travail à faire pour recueillir une mémoire la plus large possible de la tragédie. Le département Mémoire et Documentation d'IBUKA pourrait prendre cela en charge, d'autant plus que de nombreux rescapés ont un besoin presque vital et/ou thérapeutique de témoigner au monde de leur histoire. L'organisation de projections-débats, la consultation lors des tournages de plus en plus fréquents seraient des tâches allouées au département Mémoire et Documentation.

IBUKA est un important acteur auquel les rescapés se réfèrent beaucoup. Cela laisse présager une grande latitude dans ce qu'elle peut leur apporter, par ces quelques propositions.

Quand au gouvernement, nous ne pouvons que lui rappeler une proposition de loi déjà faite par la LDGL en octobre 2006 sur la définition exacte de l'idéologie génocidaire et du révisionnisme. En effet, la loi 18/12/2001 n° 47/2001 « portant répression des crimes de discrimination et pratique de sectarisme » est beaucoup trop large à ce sujet. Elle a malheureusement amené à des dérives car il est possible d'être poursuivi pour divisionnisme en vertu de cette loi assez rapidement. Si une autre loi venait à codifier plus étroitement le révisionnisme, il y aurait moins de controverse possible.

## CONCLUSION :

Ce stage nous a permis de vivre au jour le jour les conséquences problématiques du génocide sur les rescapés, qui défilent quotidiennement dans le bureau exécutif d'IBUKA pour y trouver de l'espoir et du réconfort. Cela nous montre que les séquelles du génocide ne sont pas terminées et dureront encore de nombreuses décennies. Un combat de longue haleine pour le Rwanda. C'est entre autres pour ça qu'il faut rester vigilant, pour que cela ne recommence jamais, ni au Rwanda, ni ailleurs dans le monde ! C'est pourquoi IBUKA entretient des liens avec des associations de rescapés de la Shoah et du génocide cambodgien. Le credo du « plus jamais ça » portée par IBUKA est un message relié par des ONGs de plaidoyer (ou dénonciation) en France, comme l'association Survie. Cette mission de plaidoyer fait partie pleinement du métier d'agent de développement et se trouve parfaitement en lien avec notre projet professionnel qui s'oriente plus du côté des droits humains et de la gestion de conflits.

Ce travail de vigilance permet de souligner un des principaux dangers du révisionnisme : si les acteurs du développement se contentent des premières informations sur le Rwanda où l'on dénonce l'instrumentalisation que ferait le gouvernement du génocide dans le but d'obtenir plus d'aide de la part de la communauté internationale, alors le risque est de minimiser les besoins de la population dus au génocide, en particulier ceux des rescapés. Si nous avions cru à ces idées, nous ne serions pas partie et nous ne nous serions pas rendu compte des besoins énormes de ce pays. C'est peut-être ce que se disent malheureusement certaines ONGs qui se détournent alors du Rwanda, d'autant plus pour les ONGs françaises avec la rupture de relations diplomatiques franco-rwandaïses. Cette rupture a également un impact important pour les Rwandais qui veulent venir en France, à l'exemple du secrétaire exécutif d'IBUKA ainsi que du président et de l'ancien vice-président qui n'ont pas pu se rendre à Paris en mars 2007, alors qu'ils s'y rendaient pour des raisons professionnelles, invités comme intervenants à un colloque organisé par l'antenne française d'IBUKA. La France, à travers son représentant au consulat de Belgique à Kigali, y a mis son veto. Cela limite donc le travail de l'association.

Dans le même temps, des associations aux propos douteux basées en Belgique, le Collectif du 06 avril 1994 (COSAR), la Société civile rwandaïse (SOCIRWA), le Centre de lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda (CLIR), ainsi que « Demain l'Afrique », ont organisé le 2 juillet 2007, à Paris, une manifestation de soutien à l'enquête du juge anti-terroriste Jean-Louis Bruguière sur l'attentat qui a coûté la vie au Président Juvénal Habyarimana<sup>40</sup>. La France n'a pas seulement laissé organiser cette manifestation. Par le Fonds de garantie des victimes des

---

<sup>40</sup>Cf. Annexe n°7, Communiqué de presse des Associations « Ibuka France et la Communauté Rwandaïse de France »

actes de terrorisme, elle a également versé une indemnisation de 20 000 € à la fille du président défunt Habyarimana (de nationalité française), pour « préjudice moral », ayant assisté au crash de l'avion, ainsi que pour « préjudice matériel » (pour lequel elle demande encore 200 000 €), ayant dû quitter précipitamment son pays<sup>41</sup>. Ceci est d'autant plus scandaleux que des plaintes contre des présumés génocidaires résidant en France n'ont toujours pas été instruites depuis treize ans. Une certaine diligence s'impose à l'égard de cette fille de président, laissant à penser que la justice n'est pas la même pour tout le monde.

Le révisionnisme « à la française » a donc des conséquences diplomatiques mais également économique liées au développement du Rwanda. Nous avons pu tout de même rencontrer sur le terrain les acteurs d'Handicap International, structure d'origine lyonnaise, qui coordonne de nombreux projets à long terme au Rwanda. Médecins du Monde y est également présent, mais n'a pas de la même façon de bureau permanent. Cette ONG finance et co-organise le suivi ainsi que l'évaluation du projet de conseil en traumatisme d'IBUKA. IBUKA peut être fier de ce partenariat, étant donné qu'en 1999, Médecins du Monde avait lancé une campagne de publicité avec comme slogan : « Dans un génocide, le plus important, c'est soigner les blessés ou désigner les coupables ? » À ce sujet, Jean-Paul Gouteux parle de « la logique d'un humanitaire dévoyé. [...] Un génocide ne produit pas de blessés. Le but est l'extermination. »<sup>42</sup> Le parallélisme entre ce genre d'atrocités découvertes en même temps que celles vécues au quotidien par les rescapés, nous a fait réaliser combien le génocide nous a trop aspirée. Devant ça, seul un sentiment de fragilité et de désarroi se dégage. Il est possible de l'expliquer mais pas de le comprendre. Le génocide en lui-même présente des acteurs qui ont des intérêts divergents, d'où la place centrale du révisionnisme que l'acteur du développement doit comprendre. Cette tentative d'explication peut constituer une part de travail de l'agent de développement, notamment dans l'étude préalable, pour comprendre qui sont les acteurs sur le terrain, les moyens dont ils disposent, et l'impact de ces moyens sur la population.

Au début de l'élaboration du mémoire professionnelle, nous avons pensé que le révisionnisme était un enjeu pour le développement du pays. Ce travail de rédaction post-stage, avec toute la cohérence de son sens, nous a permis de prendre le nécessaire recul face à des événements d'une telle gravité et d'un tel impact émotionnel que nous n'avions pu commencer à faire ce travail en étant encore sur place. Nous nous sommes ainsi rendue compte au fur et à mesure de l'élaboration de ce mémoire professionnel, de la nécessité pour l'agent de développement d'arriver à se libérer de son indignation légitime, de l'incompréhension naturelle que suscite le génocide chez lui, sentiments partagés avec les rescapés, car eux aussi se demandent

---

<sup>41</sup> La fille du président indemnisée. In *Sud Ouest*, 23 août 2007.

<sup>42</sup> GOUTEUX, Jean-Paul. *Op.cit.* p. 352

comment cela a pu arriver. Notre posture, en tant qu'actrice du développement, ce n'est pas de nous laisser prendre par des données immédiates, mais d'aller beaucoup plus loin et d'en souligner les racines, d'où le recours dans notre analyse à des auteurs, parfois africanistes, dont l'outil principal est l'Histoire ou la Science Politique.

L'emploi de l'observation immédiate nous a ainsi poussé à participer officiellement à une Gacaca, assister à la cérémonie de clôture de la période de deuil, et bien entendu au quotidien discuter et interroger de nombreux rescapés et réfugiés de retour dans leur pays. Une des singularités dues à l'Histoire du Rwanda est que chaque nouvelle personne rencontrée porte une histoire individuelle et familiale impressionnante, traumatisante et lourde de conséquences. Ces rencontres nous ont aussi permises de saisir tout le sens de la culture pastorale pour les Rwandais, ainsi que les traditions qui y sont liées, notamment lors de la cérémonie de mariage. Cette cérémonie ne peut se dérouler sans la participation du religieux, domaine qui s'impose de plus en plus dans le quotidien des Rwandais, au point même d'empiéter sur les traditions. Cependant, même si quelques aspects de ces traditions sont atténués par les innombrables nouvelles Églises qui envahissent le pays, la langue Kinyarwanda restera toujours un pilier incontournable de la culture rwandaise. Contrairement à d'autres pays d'Afrique, les Rwandais sont unis par une seule et même langue natale. Alors que cela ne se dirait pas du Danois, du Français ou du Japonais, le fait qu'une seule et même langue soit la langue vernaculaire, écrite et administrative (le Kinyarwanda en l'occurrence), souligne un peu plus la singularité du Rwanda sur le continent. Cette particularité africaine s'explique par le fait que partout ailleurs les nouveaux pouvoirs ont tous maintenu la langue coloniale (anglaise, française, portugaise ou espagnole). Ce ferment linguistique peut plus grandement faciliter la communication, d'où l'importance démoniaque qu'a prise la radio au plus fort du génocide, ou que les juridictions Gacacas se déroulent exclusivement en kinyarwanda. Nous avons pu le mesurer lors d'une messe de deux heures. Cela a constitué un frein dans nos contacts avec de nombreux Rwandais, pour qui l'anglais ou le français ne constituent pas des langues vernaculaires majeures. Malgré notre bonne volonté et notre apprentissage du kinyarwanda, langue particulièrement complexe, les trois mois et demi de stage n'ont pas suffi pour acquérir les rudiments d'une conversation soutenue. Mais la langue des signes demeure toujours universelle...

Grâce à ce stage, nous pouvons appréhender le Rwanda comme futur terrain professionnel avec les bagages nécessaires de connaissances qu'il demande. Ces trois mois nous ont permis de faire une véritable étude préalable générale du terrain, absolument nécessaire dans ce contexte si particulier. Nous avons appris par l'étude des données géopolitiques combien la

lutte contre le révisionnisme, au Rwanda tout comme en France, était importante pour le développement de ce pays.

Paradoxalement, le génocide a eu lieu il y a treize ans, mais le travail de mémoire ne fait que commencer. En ce sens, IBUKA a une grande marge de manœuvre devant elle.

## TABLE DES ANNEXES :

1. Cartes du Rwanda
2. Données socio-économiques sur le Rwanda
3. Photo d'un rescapé victime d'un coup de marteau
4. Projet de fonds documentaire
5. Projet A l'Honneur des justes
6. Projet de séminaire sur l'indemnisation des rescapés par l'ONU
7. Communiqué de presse des Associations « IBUKA France et la Communauté Rwandaise de France »
8. Exemple de notre questionnaire sur le négationnisme
9. Avenant à la convention de stage

ANNEXE 1.



Carte du Rwanda

## **ANNEXE 2.**

### Données socio-économiques sur le Rwanda

#### **Les salaires :**

- Un fonctionnaire gagne de 40 à 240 €/mois
- Un commerçant gagne de 100 à 600 €/mois
- Un ouvrier agricole gagne de 40 à 200 €/mois

#### **La santé :**

- Une consultation coûte de 4 à 6 €
- Une consultation plus le laboratoire coûtent de 14 à 100 €
- L'assistance d'une personne sous trithérapie coûte 150 €/mois

#### **L'éducation :**

- La scolarité primaire coûte 15 €/mois
- La scolarité secondaire coûte 30€/mois

**Langue nationale :** kinyarwanda

**Langues officielles :** kinyarwanda (95% de la population), français et anglais

**Capitale :** Kigali

**Plus grandes villes :** Kigali et Butaré

**Président :** Paul Kagame

**Superficie :**Classé 143<sup>e</sup>

- Totale 26 338 km<sup>2</sup>
- Eau (%)5,3%

**Population :**Classé 90<sup>e</sup>

- Totale (2003) 8 387 000 hab.
- Densité 320 hab./km<sup>2</sup>

**Indépendance :** De la Belgique

- Déclarée 1<sup>er</sup> juillet 1962

**Gentilé :** Rwandais

**Monnaie :** Franc rwandais (RWF)

**Fuseau horaire** UTC +2

D'après Jean-Paul Gouteux, chiffre de 2005.

### **ANNEXE 3.**

Photo d'un rescapé victime d'un coup de marteau (en février 2007).

Les tentations de violences sont encore présentes et ravivées par les juridictions Gacacas, raison de l'agression ci-dessous. Le jeune homme nous a aimablement autorisée à le photographier pour les besoins de ce mémoire.



#### **ANNEXE 4. Projet de fonds documentaire**

IBUKA ASBL      B.P. 625 KIGALI      TEL. /FAX. 7 6446

**Titre du projet :** CENTRE DE DOCUMENTATION

**Responsable :** IBUKA

**Objectifs visés :** Ce projet vise le renforcement de la visibilité de Ibuka dans son rôle de détenteur des informations sur la situation des rescapés du génocide, sur la mort des victimes du génocide et en mettant en évidence toutes les initiatives en leur faveur des rescapés ou menaces contre les rescapés du génocide. Une valorisation des documents et optimisation du traitement des informations existantes, produits ou collectés.

**Nature du projet:** sensibilisation et éducation

**Durée du projet :** 12 mois.

**Localisation** : Kigali-Rwanda

**Groupe cible :** - toute personne nécessitant les informations sur le génocide et sur la vie des rescapés;  
- les rescapés du génocide ;  
- les Associations membres de Ibuka;

**Organisme d'exécution :** IBUKA ASBL et Associations membres

**Résumé du projet :**

Le projet consiste à

| <b>BUDGET TOTAL</b>      | <b>MONTANT</b>    | <b>POURCENTAGE</b> |
|--------------------------|-------------------|--------------------|
| Participation de IBUKA   | <b>1.190.000</b>  | 7,4%               |
| Financement à solliciter | <b>14.910.000</b> | 92 ,6%             |
| <b>TOTAL</b>             | <b>16.100.000</b> | <b>100%</b>        |

# **PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION DE IBUKA**

## **JUSTIFICATION DU PROJET**

L'Association IBUKA est constituée de plus ou moins de dix associations membres ayant pour mission la promotion et la protection des droits des rescapés du génocide des tutsi qui a endeuillé le Rwanda de 1990 à 1994. Créé en 1995 par les rescapés du génocide, il s'est assigné des objectifs bien définis dont certains sont la préservation de la mémoire, la conservation et la gestion des documents sur le génocide et sur la vie des rescapés.

Plusieurs activités que Ibuka est appelé à réaliser font qu'il produise des documents et en consulte d'autres. Constituant ainsi l'un de ses patrimoines à garder avec soin.

C'est dans cette optique que Ibuka, qui est une référence pour plusieurs institutions souhaitant les informations sur les rescapés et sur le génocide, a jugé utile de constituer et d'organiser toute la documentation en sa possession sur le génocide, la vie des rescapés, la situation des sites mémoriaux, autres situations en rapport avec la vie des rescapés et tout autre ouvrage dont elle dispose ou à acquérir pour subvenir aux besoins de ses bénéficiaires.

Regroupant à son sein 5 départements « Justice, Affaires sociales et Projets générateurs de revenus, Counseilling, Mémoire et documentation et Programme et projets », des rapports et d'autres outils de travaux sont élaborés et souvent consultés tant au niveau interne qu'au niveau externe.

Tous les documents confectionnés par Ibuka (les listes des enfants orphelins chefs de ménage, des veuves et veufs, des malades mentaux, des démunis, des séropositifs, les statistiques mettant en évidence la situation et analyse des conditions des rescapés du génocide, les ouvrages parus sur le génocide, les film et les cartes, les documents pouvant aider dans les départements pour leur fonctionnement, etc.) et les autres venus d'ailleurs constituent une banque de données très précieuses du collectif.

Il est du ressort de Ibuka de bien garder son patrimoine, d'être en mesure de capitaliser toutes les informations et connaissances sur le génocide, sur la vie et la sécurité des rescapés des génocides, ceci étant un principe de suivre de près toutes les initiatives sur les rescapés dans le monde entier en général et au Rwanda, en particulier et/ou en susciter l'intérêt.

Le présent projet va permettre à Ibuka de bien jouer son rôle d'interlocuteur pour les rescapés du génocide. Etant détenteur de l'information sur la mort, l'inhumation, la situation des rescapés (statistiques, sécurité, état de santé et autres) Ibuka contribue à la définition des mesures de lutte contre les conflits et à la prévention contre les crimes de génocide pour les futures générations.

## **I. Objectifs du projet**

### ***1.1. Objectif global***

Mise en place du fonds documentaire de base (interne) du collectif IBUKA et des documents pour le public externe.

### **1.2. Objectifs spécifiques**

- renforcement de la visibilité du collectif en jouant effectivement son rôle de défenseur des droits des rescapés du génocide ;
- performance du collectif, en consultant et accédant aux documents techniques bien classés, organisés et structurés tout évitant la perte de temps ;
- capitalisation des informations disponibles au tour des sujets des génocides, des rescapés et leurs réadaptation et intégration dans la société ;
- accessibilité facile à la documentation sa dont dispose le collectif ;
- Renforcement des liens entre IBUKA et ses associations membres en particulier et avec ses partenaires en général ;
- Valorisation des documents et optimiser le traitement des informations ;
- L'accessibilité et la réutilisation de l'information bien conservée, une bonne gestion.

## **II. Résultats attendus**

- Le collectif est visible et reste un organe de référence pour la cause des rescapés du génocide ;
- Une banque de données est constituée ;
- Le collectif s'est doté du système de classement de ses ouvrages et autres outils de travail en rapport avec la vie des rescapés du génocide ;
- Le collectif détient les documents bien classés, ordonnés, accessibles et à jour;
- Le public ainsi que toute autre personne, qui se rend au centre de la documentation, est bien accueilli, orienté et servi ;
- le temps de recherche de la documentation est minimisé

## **III. Organisation des activités prévues**

Les activités à réaliser sont déterminées suivant les besoins ressentis par le public souvent nécessiteux des ouvrages et informations auxquels il veut accéder. Pour y répondre, le collectif disponibilisera dans son immeuble, un local approprié, mais il faudra également l'acquisition du matériel facilitant le rangement, l'approvisionnement des documents archivés et récents.

### *a. gestion physique*

Partant également, de ce que les documents de travail sont entassés pèle et mêle, il s'avère primordiale de procéder à leur gestion physique c'est-à-dire enregistrement, rangement et gestion des prêts. Compléter la liste avec les nouveaux documents et autres outils de travail internes et/ou externes au collectif.

### *b. Il faudra aussi finaliser la liste des besoins :*

- faire des commandes
- tenir des relations publiques avec les partenaires qui donnent les ouvrages gratuitement
- recherche documentaire dans le but d'identifier les documents récents.

### *c. Suivi du fonctionnement*

- consultation payant pour permettre le recouvrement minimum du matériel de base
- réunion de réflexion interne sur le fonctionnement du centre car partie prenante de l'organisation

*d. Frais de fonctionnement*

- Recrutement d'un personnel qui se chargera de la gestion de ces fonds documentaires.
- Définir les consommations diverses ;
- Déterminer les déplacements pour les divers contacts ;
- frais d'abonnement aux quotidiens externes et internes, périodiques ;
- recherche sur l'Internet ;
- Formation permanente du/de la documentaliste
- Inventaire des documents à la fin de chaque année pour l'actualiser.

*e. Mode organisationnel*

- Supervision et coordination des tâches
- Gestion quotidienne du centre
- Inventorier les documents disponibles dans chaque département;
- Codifier ;
- Identifier les outils disponibles de classement (classeurs, chemises, etc.)
- Les classer par catégorie pour accélérer le travail ;
- Archiver les ouvrages ;

### **3.1. Cadre logique (Résultats attendus, activités, indicateurs de mesure et moyens de vérification)**

|  |
|--|
| <b>Objectif global :</b> Mise en place du fonds documentaire de base (interne) de IBUKA et des documents pour le public externe  |
| <b>Objectifs spécifiques :</b><br>-Renforcement de la visibilité de l'Association Ibuka en jouant effectivement son rôle de défenseur des droits des rescapés du génocide ;<br>-Amélioration de la performance de l'Association, en consultant et accédant aux documents techniques bien classés, organisés et structurés tout évitant la perte de temps ;<br>- Capitalisation des informations disponibles au tour des sujets des génocides, des rescapés et leurs réadaptation et intégration dans la société<br>- Valorisation des documents et optimiser le traitement des informations permettant l'accès facile ;<br>- Renforcement des liens entre IBUKA, ses associations et membres en particulier et avec ses partenaires en général ; |

| - L'accessibilité et la réutilisation de l'information bien conservée, une bonne gestion   |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| Résultats attendus   | Indicateurs de mesure  | Activités  | Moyens de vérification   | Risque   |
| Le collectif est visible et reste un organe de référence pour la cause des rescapés du génocide  | -Le nombre des personnes et institutions qui sollicitent les services de IBUKA<br>-Niveau de satisfaction des clients          | Recrutement du personnel :<br>-documentaliste,<br>-personnel d'appui                           | Liste des personnes et institutions qui se rendent à Ibuka                 | Manque de financement<br><br>Mauvaise volonté des membres        |
| Une banque de données est constituée ;   | Le nombre et catégorie des documents et/ou informations disponibles<br><br>Fréquence de consultation des documents disponibles | Inventorier les documents/ ouvrages disponibles ;<br>Etablir l'état de besoin en documentation | Fiche d'enregistrement des documents codifiés ;<br><br>Le logiciel utilisé |  |
| Le collectif s'est doté du système de classement de ses ouvrages et autres outils de travail en rapport avec la vie des rescapés du génocide | -Niveau de satisfaction des clients  | Approvisionnement du matériel de bureau<br><br>Approvisionnement de nouveaux documents         | Les différents outils de classement disponibles                            | Manque de financement<br><br>Mauvais choix des documents         |
| Le collectif détient les documents bien classés, ordonnés, accessibles et à jour   | Qualité d'informations contenues dans les documents  | Abonnement aux quotidiens nationaux et internationaux  | Les commandes effectuées   | La mauvaise volonté des partenaires<br><br>Manque de financement |
| Le public ainsi que toute personne, qui se rend au centre de documentation, est bien accueilli, orienté et servi                             | Niveau de satisfaction des bénéficiaires   | Accueil et orientation   | Liste des visiteurs, des documents empruntés                               | Faible implication des membres                                   |
| le temps de recherche de la documentation est minimisé   | Niveau de satisfaction des bénéficiaires   | Accueil et orientation   |  | Manque de financement<br><br>Faible implication du personnel     |

#### IV. Prévision budgétaire

| n° | Rubriques   | Quantité | Coût unitaire | Coût total | Contribution d'IBUKA | Fonds à solliciter |
|----|---|----------|---------------|------------|----------------------|--------------------|
| 1  | Recrutement :   |          |               |            |                      |                    |
|    | -documentaliste                                       | 1        | 200.000       | 2.400.000  |                      | 2.400.000          |
|    | -Personnel d'appui (temporaire)                       | 3        | 50.000        | 150.000    |                      | 150.000            |
| 2  | Approvisionnement de nouveaux documents               |          |               | 4.000.000  |                      | 4.000.000          |
| 3  | Location bureau                                       | 1        | 150.000       | 150.000    | 150.000              |                    |
| 4  | Abonnement aux quotidiens nationaux et internationaux |          |               | 1.000.000  | 100.000              | 900.000            |
| 5  | Ordinateur et accessoires                             | 1        | 1.200.000     | 1.200.000  |                      | 1.200.000          |
| 6  | Photocopieuse   | 1        | 1.500.000     | 1.500.000  |                      | 1.500.000          |
| 7  | Equipement bureau :                                   |          |               |            |                      |                    |

|              |   |     |         |                   |                  |                   |
|--------------|---|-----|---------|-------------------|------------------|-------------------|
|              | -table  | 1   | 200.000 | 200.000           | 200.000          |                   |
|              | -chaise   | 1   | 50.000  | 50.000            | 50.000           |                   |
| <b>8</b>     | Acquisition du matériel de classement :   |     |         |                   |                  |                   |
|              | - classeurs   | 100 | 2.000   | 2.000.000         |                  | 2.000.000         |
|              | - étagères  | 10  | 120.000 | 1.200.000         | 240.000          | 960.000           |
|              | - chemises  | 100 | 500     | 50.000            |                  | 50.000            |
|              | - intercalaires   | 50  | 1000    | 50.000            |                  | 50.000            |
| <b>9</b>     | Communication   |     | 100.000 | 1.200.000         |                  | 1.200.000         |
| <b>10</b>    | Formation du documentaliste   |     | 50.000  | 150.000           | 150.000          |                   |
| <b>11</b>    | Logiciel (Winisis)<br>-Installation<br>-Configuration<br>-Création data base<br>-Formation et suivi |     | 500.000 | 500.000           |                  | 500.000           |
| <b>12</b>    | Déplacements divers   |     | 300.000 | 300.000           | 300.000          |                   |
| <b>TOTAL</b> |   |     |         | <b>16.100.000</b> | <b>1.190.000</b> | <b>14.910.000</b> |

Trois personnes, sous la supervision du documentaliste, seront recrutées pour inventorier, codifier et classer les documents déjà existant pendant 15 jours ;

Pour la communication, 100.000 francs rwandais (frw) seront dépensés mensuellement.

La formation de la documentaliste va durer trois jours et aura lieu au début du deuxième trimestre.

## V. La Pérennité du projet:

Le centre de documentation équipé représentera un lieu de rencontre pour la recherche des informations sur le génocide. Comme il y'aura une personne engagée à accueillir et orienter les gens, le service sera rapide et satisfaisant sans perdre beaucoup de temps. Pour la continuité du centre, les activités ponctuelles des photocopies seront payantes pour permettre la maintenance des appareils du centre. Dans l'avenir, Ibuka va procéder à la production et à la location des cassettes audio-visuelles. Ce qui implique l'acquisition du matériel d'enregistrement permettant la multiplication de ces cassettes. Il y'aura également la production des catalogues.

### CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

| N° | Activités  | AN 1   |        |        |        |
|----|--|--------|--------|--------|--------|
|    |  | 1 trim | 2 trim | 3 trim | 4 trim |
| 1  | Recrutement du personnel                             | xx     |        |        |        |
| 2  | Formation du personnel                               |        | x      |        |        |
| 3  | Approvisionnement du matériel                        | xx     |        |        |        |
| 4  | Equipement bureau                                    | xx     |        |        |        |
| 5  | Inventorier et codifier les documents                | xx     | xx     | xx     |        |
| 6  | Abonnement aux quotidiens internes et internationaux | x      | x      | x      | x      |

|   |                                 |   |   |   |   |
|---|---------------------------------|---|---|---|---|
| 7 | Approvisionnement des documents | x | x | x | x |
|---|---------------------------------|---|---|---|---|

## **ANNEXE 5. Projet « À l'honneur des justes »**

IBUKA ASBL      B.P. 625 KIGALI      TEL. /FAX. 7 6446

**Titre du projet :** A l'Honneur des justes

**Responsable :** IBUKA

**Objectifs visés :** - Faire asseoir la justice dans notre pays ;  
- Rendre hommage aux gens n'ayant pas participé au génocide qui ont risqué leur vie en sauvant les tutsi qui étaient pourchassés pendant la période allant de 1990 à 1994.

**Nature du projet:** Recherche et Sensibilisation

**Durée du projet :** 12 mois.

**Localisation** : Tout le pays

**Groupe cible :** - toute personne qui a commis un acte de bravoure de respecter et protéger la  
vie des tutsi en détresse et qui n'a pas participé au génocide des tutsi ;  
- les rescapés du génocide ;  
- toute personne témoin du génocide ;

**Organisme d'exécution :** IBUKA ASBL et Associations membres

### **Résumé du projet :**

Le projet consiste à encourager la culture de la paix et le renforcement de l'état de droit, la mémoire des justes et la réconciliation.

Il s'agit de les identifier par une recherche analytique et complexe pour qu'ils servent d'exemple pour les générations actuelles et futures, il ne faut jamais oublier qu'ils ont existés et qu'ils ont risqué leur vie, pour servir d'exemple aux jeunes dont la cohabitation restent primordiale à l'endroit de la réconciliation.

| <b>BUDGET TOTAL</b>       | <b>MONTANT</b>         | <b>POURCENTAGE</b> |
|---------------------------|------------------------|--------------------|
| Participation de IBUKA    | 28.834.600             | 10%                |
| Participation du bailleur |                        |                    |
| Financement à solliciter  | 259.511.400            | 90%                |
| <b>TOTAL</b>              | <b>288.346.000 frw</b> | <b>100%</b>        |

## **1. DESCRIPTION DU PROJET**

### **1.1. Contexte du Projet et situation de référence :**

Pendant le génocide de 1994 perpétré contre les tutsi au Rwanda, la plupart des rwandais identifiés sous le groupe de hutu ont commis le génocide des tutsi par une idéologie simpliste d'appartenir au groupe ethnique des tutsi. Certains étrangers n'ont ménagé aucun effort pour protéger les tutsi qui étaient menacés pendant cette période de génocide, signalons qu'il y a eu des tutsi qui ont été tués tout au début de la guerre de 1990 et qu'il y a eu des hutu qui ont pris le devant pour combattre ces actes de barbarie qui commençaient à se répandre dans tout le pays. Suite au climat hostile aux tutsi qui régnait d'avril à juillet 1994, il était quasi impossible de prendre le courage en main pour assister les tutsi, même pas à un nouveau né, car la diabolisation des tutsi était tellement forte et enracinée dans la population depuis plus de 40 ans.

Cependant, quelques rescapés du génocide, ont été sauvés par quelques hutu au risque de leur vie. Ils ont beaucoup risqué car ils ne devaient manifester aucun signe de pitié pour les tutsi ni pour ceux qui pourraient avoir des relations familiales et autres avec eux. La consigne était d'exterminer totalement les tutsi.

Ibuka, dans sa mission de défendre les intérêts des rescapés du génocide, a jugé opportun de répertorier toute personne qui a eu le courage de tenter de sauver les tutsi. Reconnaître les efforts et l'humanisme qui ont caractérisé ces braves gens fait partie de la culture de favoriser et de renforcer la justice et la mémoire.

La globalisation constitue une facette du révisionnisme et même du négationnisme du génocide. En effet, tous les hutu n'ont pas participé au génocide des tutsi, le fait de reconnaître l'héroïsme des hutu qui ont tenté de sauver la vie des tutsi pendant le génocide permettra la découverte de la vérité sur la mort des victimes, la manière dont elles ont été tuées et en plus les personnes qui n'osaient pas dire la vérité, auront le courage de revoir les personnes qui sont encore en vie grâce à leur humanisme et leur détermination. Rappelons que pendant cette période, les hutu étaient appelés à exterminer les tutsi et toute personne ne répondant pas à ce mot d'ordre était considérée comme traître et méritait également la mort, toute personne suspectée d'avoir caché ou contrecarré l'extermination des tutsi devait être abattue. Ceci montre que ce n'est pas à toute personne de ne pas sombrer dans la folie meurtrière qui s'était répandue dans le pays, ceux qui n'avaient pas le courage de tuer, devaient manifester la haine enracinée qu'ils ont envers les tutsi.

Jusqu'à présent, des recherches qui ont été menées sur le sujet des personnes qui ont tenté d'apporter l'assistance aux tutsi sont soit partielles ou peu approfondies. Et encore moins, rien n'a été fait sur la demande des survivants du génocide qui souhaitent fermement que ces personnes soient connues et remerciées ce qui les soulagerait, par ailleurs. La reconnaissance de ces personnes constitue en quelque sorte un remède favorisant la convivialité et la quiétude. D'une part, c'est une confirmation pour les hutu qu'ils ne sont pas tous des génocidaires, d'autre part, c'est un espoir pour les rescapés et surtout pour la jeunesse que la société rwandaise peut se reconstruire, que l'humanisme au Rwanda a droit.

Les actes de bravoure méritent d'être portés à la connaissance de tous, constituant ainsi un sujet de mémoire permettant à la société rwandaise de se remettre.

Quand nous parlons des justes, on insiste sur les personnes qui ont été loyales envers les tutsi, celles qui n'ont pas pointé du doigt les tutsi ou présumés complices, ni chassé les tutsis qui sollicitaient un refuge chez elle. C'est cette personne qui a gardé son humanisme pendant la période où la normalité n'était que la méchanceté animalesque, la cruauté et le traitement dégradant de la personne humaine.

## **1.2. Lien avec la mission de IBUKA**

Ibuka dans sa mission de défendre les intérêts des rescapés du génocide, mise au rétablissement des rescapés dans leurs droits. Ils ont le droit de connaître comment ils ont été sauvés et connaître la personne qui a risqué sa vie pour eux. C'est en quelque sorte une thérapie et une voie de justice pour une société saine. Une prise de conscience qu'au Rwanda, il y a l'espoir d'une véritable réconciliation et cohabitation entre les composantes de la société rwandaise.

## **1.3. Implication du groupe cible**

Le groupe cible, par son témoignage, est impliqué dans la mesure où il est appelé à collaborer dans l'identification des « justes ».

Le projet a été conçu dans le cadre de répondre aux aspirations des rescapés du génocide qui ont manifesté un grand besoin de rencontrer les personnes qui ont contribué à leur survie.

## **III. Objectifs et résultats attendus**

### **A. Objectifs généraux**

- Contribuer à la réconciliation nationale, à l'exercice d'indépendance d'esprit et au développement démocratique ;
- Montrer des modèles positifs de coexistence sociale, de la culture de la paix et de la prévention des conflits.

### **B. Objectifs spécifiques**

- Identifier tous les justes et porter à la connaissance du public leurs faits
- Faire une rédaction analytique du comportement des justes pendant le génocide
- publier les résultats de ces recherches

### **C. Résultats attendus**

- Ibuka dispose d'un répertoire de témoignages de personnes qui ont risqué leur vie pour sauver les tutsi pendant le génocide ;
- Les témoignages sont connus du public et du monde ;
- La liste des « justes » est connue de tous les rwandais ;
- Le partage et la reconnaissance des « justes » permettent de décrier la situation de conflit entre hutu et tutsi ;
- La recherche contribue à la justice réconciliatrice et pédagogique entre les Rwandais.

#### **IV.Méthodologie de travail**

Une réunion préliminaire avec les organisations membres de Ibuka pour enrichir la réflexion sur le projet, définissant les critères et la méthodologie appropriée de connivence.

Avant de commencer des recherches, toute l'équipe qui sera impliquée dans le projet prendra le temps de comprendre la raison d'être de celui-ci en explorant les publications nationales et internationales existant sur les « justes » et en échangeant des idées la dessus. Aussi, cette période serait une occasion de clarifier la stratégie idéale de recueillir les informations.

Cette méthodologie va se subdiviser en trois parties :

##### **-la période pré-enquête ;**

Cette période est une période d'orientation qui s'étendra sur deux mois et se focalisera sur :

Recrutement de l'équipe d'enquêteurs, du coordinateur, du secrétaire et du chauffeur (dans un premier lieu il y aura le recrutement d'un coordinateur, de 6 enquêteurs, un secrétaire et un chauffeur, deuxièmement, 24 autres enquêteurs s'ajouteront au groupe ainsi on aura 30 enquêteurs après le premier trimestre) ;

Recherche documentaires auprès des organismes et autres institutions ayant des ouvrages sur le génocide du Rwanda et d'ailleurs ;

Confectionner le questionnaire à soumettre aux personnes pour identifier les « justes » ;

Identifier et fixer les statistiques des personnes qui vont donner des témoignages ;

Identifier et contacter les autorités des zones d'enquête ;

Déterminer les besoins matériels pour mener le travail d'enquête ;

##### **-la période de l'enquête proprement dite et l'analyse des données ;**

Cette phase qui va durer cinq mois concernera la recherche sur terrain qui sera effectuée par l'équipe de chercheurs enquêteurs.

A ce propos, chaque chercheur sera muni d'un questionnaire guide composé des questions claires et ouvertes. Des informations seront retenues au moyen d'un appareil enregistreur pour garder leur intégralité. Après l'enregistrement des informations, celles-ci seront transcrites pour être mieux analysées.

Les activités seront :

La descente sur terrain pour recueil des témoignages et soumission de questionnaire ;

Rassembler les données des questionnaires ;

Etoffer les témoignages ;

Dépouiller les questionnaires ;

La mise en commun des données et l'analyse ;

Rencontre avec les justes ;

##### **- la période de reportage**

Cette étape sera consacrée à la lecture analytique des données, à la recherche des informations complémentaires et la rédaction finale du rapport et sa publication.

Elle va prendre deux mois temps de relecture, recueil des critiques et compléments aux données récoltées, impression et publication.

Pour cette période, 4 personnes vont rester pour la finalisation du projet, il s'agit du coordinateur, du secrétaire et du chauffeur.

#### **4.1. Besoin en ressources humaines**

- **Un coordinateur du projet** : Le coordinateur sera chargé de l'administration du projet en général et des recherches en particulier.
- **Une équipe de chercheurs** : Sous la supervision du coordinateur, le projet aura une équipe de 30 chercheurs chargés de mener des enquêtes sur terrain et le dépouillement des données recueillies au niveau des questionnaires et témoignages.
- **Un secrétaire** : Le projet aura un secrétaire.

#### **4.2. Besoin en ressources matérielles**

- 1 véhicule
- 30 motos
- Carburant
- Entretien (véhicule et moto)
- Communication
- Bureau et équipements
- 5 photocopieuses + accessoires
- 5 ordinateurs et accessoires
- 5 appareils photographiques
- Matériel de bureau

### **V. Mécanismes de contrôle et de suivi du projet**

Chaque mois le coordinateur du projet reçoit les rapports venus des provinces et fera une mise en commun et doit gérer tout le matériel octroyé pour exécuter le projet.

Sous la supervision du Département de Mémoire et Documentation, le coordinateur du projet fera le suivi quotidien du projet. Chaque mois, il dressera, au chef dudit département Mémoire et documentation, des rapports narratif et financier mettant en évidence la planification et prévision budgétaire des mois qui vont suivre.

A la fin de trois mois, le Chef de Département fera un rapport au Conseil d'Administration qui le transmettra au bailleur de fonds de ce projet et aux partenaires de l'association IBUKA.

Enfin, il aura un rapport final qui accompagnera la publication de recherche

#### 1.4.Résultats attendus, activités, indicateurs de mesure et moyens de vérification

| Résultats attendus   | Indicateurs de mesure   | Activités  | Moyens de vérification  | Risque   |
|--|---|--|---|--|
| Ibuka dispose de la documentation. suffisante sur les génocides et surtout sur les différentes manières dont les rescapés sont restés en vie | 80% des ouvrages consultés mettent en évidence les sauveurs et décrivent les stratégies utilisées pour protéger les rescapés.                         | Recherche et analyse documentaires sur la survie des rescapés des génocides          | Rapports ;<br>Les témoignages recueillis lors des commémorations du génocide au Rwanda ;<br>Différents ouvrages sur le génocide | L'insuffisance de la documentation   |
| L'équipe a réfléchi sur toutes les problématiques auxquelles elle veut obtenir des réponses  |   | Elaboration du questionnaire   | L'outil de travail  | Manque de motivation de certains membres de Ibuka  |
| Ibuka dispose d'une data base de témoignages concernant les personnes qui ont contribué à la survie des tutsi pendant le génocide            | 50% des rescapés donnent des témoignages sur leur survie et indiquent les noms des personnes qui les ont assistés                                     | Rassembler les témoignages et soumettre le questionnaire                             | Les rescapés sur leurs collines ;<br>Les rapports sur la vie des rescapés   | Déménagement ou mort des rescapés ;<br>Peur des représailles   |
| Les « justes » ainsi que les témoignages sont connus du public national et international   | 80% du questionnaire sont complétés   | Dépouillement des témoignages et questionnaires                                      | Les témoignages et le questionnaire complétés   | Mauvaise volonté des membres de Ibuka  |
| La reconnaissance des « justes » permet de décriper et d'épanouir la relation entre hutu et tutsi  | L'état d'âmes des rescapés qui revivent les souvenirs ;<br>50% des « justes » acceptent de collaborer   | Identification et listing des noms des « justes » ;<br>Entretien avec les « justes » | L'existence de ces personnes ;<br>Les réactions et commentaires émis par les rescapés ;<br>les rapports de chaque commémoration | Manque de volonté de collaboration ;<br>Les rescapés qui ne veulent pas revivre ces périodes tragiques |
|  | 80% des témoignages et questionnaires mentionnent les noms des « justes »   | Finaliser la liste des « justes »  | Les rapports des descentes ;<br>Les témoignages des années antérieures  | Mauvaise volonté des membres de Ibuka  |
|  | Nombre de fois l'émission passe sous les ondes des différentes radios et de la TVR ;<br>Nombre de journaux qui publient les résultats de la recherche | Diffusion et médiatisation des entretiens et des résultats de la recherche           | Les témoignages   | La peur ;<br>La réticence des membres  |
|  | Listes des justes   | Rencontre de   | Les primes  | La réticence des   |

|  |  |                |           |                       |
|--|--|----------------|-----------|-----------------------|
|  |  | reconnaissance | accordées | membres ou des justes |
|--|--|----------------|-----------|-----------------------|

## VI. Prévision budgétaire

### 5.1. Budget par rubrique

| N°           | Rubriques                                  | Coût (frw)         |
|--------------|--|--------------------|
| 1            | Salaire du personnel                       | 83.400.000         |
| 2            | Acquisition du matériel                    | 179.280.000        |
| 3            | Entretien (véhicule et motos)              | 2.400.000          |
| 4            | Communication                              | 2.000.000          |
| 5            | Descente sur terrain                       | 15.966.000         |
| 6            | Médiatisation et publication               | 300.000            |
| 7            | Rencontre de reconnaissance des « justes » | 5.000.000          |
| <b>Total</b> |  | <b>288.346.000</b> |

### 5.2. Budget détaillé par rubrique

| N° | Activités principales   | Ressources humaines et matérielles  | Besoins financiers/an/frw. |   | Commentaire sur le budget |
|----|-------------------------|---|----------------------------|---|---------------------------|
|    |                         |   | Prix unitaire              | Prix total                                |                           |
| 1  | Recrutement             | 1 Coordinateur  | 450.000                    | 5.400.000                                 | 12 mois                   |
|    |                         | 6 enquêteurs (1ère équipe)  | 350.000                    | 25.200.000                                | 12 mois                   |
|    |                         | 24 enquêteurs (2 <sup>ème</sup> équipe)   |                            | 50.400.000                                | 6 mois de travail         |
|    |                         | 1 secrétaire  | 200.000                    | 2.400.000                                 | 12 mois                   |
|    | <i>Sous total</i>       |   |                            | <b>83.400.000</b>                         |                           |
| 2  | Acquisition du matériel | 1 véhicule  | 25.000.000                 | 25.000.000                                |                           |
|    |                         | 30 motos  | 2.000.000                  | 60.000.000                                |                           |
|    |                         | Fournitures de bureau :<br>-rames de papier ;<br>-stylos ;<br>-blocs notes<br>-divers |                            | 1.530.000<br>200.000<br>200.000<br>70.000 | 17 rames par district     |
|    |                         | 5 ordinateurs ;<br>accessoires  | 1.000.000                  | 5.000.000                                 | 1 ordi./provinc           |
|    |                         |   |                            | 0   | 500.000                   |

|          |                          |   |           |                    |   |
|----------|--------------------------|---|-----------|--------------------|---|
|          |                          |   |           |                    | e   |
|          |                          | 5 imprimantes ;   | 450.000   | 2.250.000          |   |
|          |                          | 5 photocopieuses ;  | 1.500.000 | 75.000.000         |   |
|          |                          | 8 flashes disques ;   | 20.000    | 160.000            | Chaque membre de l'équipe aura son flash  |
|          |                          | 5 bureaux à louer;  | 100.000   | 3.600.000          | 1 bureau pour toute l'année et les 4 autres pour 6 mois   |
|          |                          | 5 tables  | 100.000   | 500.000            |   |
|          |                          | 30 chaises  | 50.000    | 1.500.000          |   |
|          |                          | 5 étagères  | 120.000   | 600.000            |   |
|          |                          | 5 appareils photos digitales ;  | 350.000   | 1.750.000          | 1 par district  |
|          |                          | 36 Casette vidéo ;  | 10.000    | 360.000            |   |
|          |                          | 12 Cd d'enregistrement ;  | 5.000     | 60.000             |   |
|          |                          | Traitement des images   | 150.000   | 600.000            | 4 films pour toute l'année  |
|          |                          | <b>Sous total</b>   |           | <b>179.280.000</b> |   |
| <b>3</b> | Entretien                | Véhicule  | 50.000    | 600.000            | Une fois/mois   |
|          |                          | Moto<br>(10.000x30motox6mois)   | 10.000    | 1.800.000          |   |
|          |                          | <b>Sous total</b>   |           | <b>2.400.000</b>   |   |
| <b>3</b> | Communication            | Frais de communication  | 200.000   | 2.000.000          | 200.000 x 9 mois et 50.000 x 4 mois restants  |
|          |                          | <b>Sous total</b>   |           | <b>2000.000</b>    |   |
| <b>4</b> | Descente proprement dite | Carburant (Véhicule)<br>700frwx60lx4semx12mois (moto)<br>700frwx20lx4semx30Ex6 mois | 700       | 2.016.000          | 60 l/sem. pour le véhicule et 20l/sem par moto et l'enquêteur n'a qu'une journée de travail bureau. |
|          |                          |   |           | 10.080.000         |   |

|          |                       |                                    |        |                    |                              |
|----------|-----------------------|------------------------------------|--------|--------------------|------------------------------|
|          |                       | Perdiem du coordinateur            | 30.000 | 270.000            | 1 descente /mois pour 9 mois |
|          |                       | Perdiem 30 enquêteurs              | 20.000 | 3.600.000          | 1 descente /mois/6mois       |
|          |                       | <b>Sous total</b>                  |        | <b>15.966.000</b>  |                              |
| <b>5</b> | Médiatisation         | Frais d'émission aux radios et TV) |        | 200.000            | 2 émissions/mois à partir du |
|          |                       | Frais de publication (article,...) |        | 100.000            |                              |
|          |                       | <b>Sous total</b>                  |        | <b>300.000</b>     |                              |
| <b>6</b> | Primes aux « justes » | Rencontre avec les justes          |        | 5.000.000          |                              |
|          |                       | <b>Sous total</b>                  |        | <b>5.000.000</b>   |                              |
| <b>7</b> | <b>TOTAL</b>          |                                    |        | <b>288.346.000</b> |                              |

## VII. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

| N° | Activités                            | ANI    |        |        |        |
|----|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|    |                                      | 1 trim | 2 trim | 3 trim | 4 trim |
| 1  | Acquisition du matériel              | xx     | xx     |        |        |
| 2  | Recrutement du personnel             | xx     | xx     |        |        |
| 3  | Recherche documentaire               | xxx    |        |        |        |
| 4  | Descente sur terrain                 |        | xxx    | xxx    |        |
| 5  | Dépouillement et analyse des données |        |        | xxx    | xxx    |
| 6  | Rencontre avec les « justes »        |        |        | xx     | xxx    |
| 7  | Médiatisation                        |        |        | xx     | xx     |
| 8  | Rédaction et publication             |        |        |        | x      |

N.B. la médiatisation peut être transversale chaque fois qu'il s'avèrera nécessaire

## ANNEXES du projet "A l'honneur des Justes"s

IBIBAZO BYO KWIFASHISHA MU MUSHINGA

BAFASHIJE ABATUTSI MU ITSEMBABWOKO

RYO MURI MATA – NYAKANGA 1994

---

**Umwirondoro w'ubazwa**

1. Amazina (\*) :
  2. Aho yavukiye n'amatariki
    - Umurenge :
    - Akarere :
    - Intara :
    - Ryari ? :
  3. Aho abarizwa ubu
    - Umurenge :
    - Akarere :
    - Intara :
  4. Aho itsembabwoko ryabaye ari
    - Umurenge :
    - Akarere :
    - Intara :
1. *Ibibazo nyirizina*
1. Hari abantu barokokeye mu karere itsembabwoko ryagusanzemo ?
  2. Niba bahari hari umuntu cyangwa abantu babigizemo uruhare ngo babashe kurokoka ?
  3. Ni bande ? (Amazina yabo).
  4. Wari usanzwe ubazi mbere y'itsembabwoko ?
  5. Niba ari byo wari ubazi ute ?

---

(\*) *Mu gutangaza ubu bushakashatsi, amazina y'abazabazwa babyifuza ntazatangazwa.*

6. Niba bakiriho baherereye he ?
7. Vuga mu magambo arambuye uko buri wese muri bo yakijije abahigwaga utanga ibimenyetso bigaragaza ko yakoze ibikorwa by'ubutwari.
8. Muri abo bantu barokoye abahigwaga hari ababikoze bazi ko bashobora kubizira ?

9. Ni bande ? Bapfuye bate ?
10. Hari isano ryari hagati y'abahigwaga n'uwagerageje kubarwanaho ? Iryo sano ni irihe ?
11. Niba ari ntayo, hari inyungu cyangwa igihembo yari ategereje ?
12. Muri abo bantu ntawarwanye ku bahigwaga bamwe akanakora amahano cyangwa itsembabwoko ?
13. Umuntu wagize ubutwari bwo kurwana ku bahigwaga mu itsembabwoko wumva yashimirwa ate ?
14. Ni iki wakongera ku byo wabajijwe ?

**QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE DANS LE PROJET  
« A L'HONNEUR DES JUSTES »**

---

**A. Identification de l'enquêté**

2. Nom et prénom de l'enquêté (\*) :
3. Lieu et date de naissance
  - Secteur :
  - District ou ville :
  - Province :
  - Date :
4. Résidence actuelle
  - Secteur :
  - District ou ville :
  - Province :
5. Résidence pendant le génocide
  - Secteur :
  - District ou ville :
  - Province :

**B. Questions :**

1. **Y a-t-il des personnes qui ont survécu au génocide dans la région où tu résidais en Avril – Juillet 1994 ?**
2. **Si il y en a, y a-t-il des personnes grâce auxquelles elles ont survécu ?**

**3. Cite leurs noms.**

**4. Connais-tu chacune d'entre elles avant le génocide d'avril – juillet 1994 ?**

---

*(\* Il est admis d'accorder l'anonymat aux enquêtés qui le souhaiteraient lors de la publication des recherches.*

**5. Comment les connaissais-tu ?**

**6. Si ces personnes sont encore vivantes, où se trouvent-elles ?**

**7. Raconte comment chacune de ces personnes a fait survivre une ou des personnes ciblée(s) par le génocide en précisant leurs actes d'héroïsme.**

**8. Y a-t-il parmi ces « Héros » ceux qui savaient qu'ils pouvaient être tués si leurs actes seraient connus ?**

**9. Qui sont – ils ? Explique.**

**10. Existait-il des relations parentales ou des affinités entre le « Héros » et la personne qu'il a sauvée ? Lesquelles ?**

- 11. Connais-tu un « Héros » qui attendait de l'argent ou un autre intérêt de la personne qu'il allait sauver ? Explique.**
  
- 12. N'y a-t-il pas des « Héros » qui ont sauvé des personnes ciblées et ont commis le génocide ou d'autres crimes contre l'humanité ?**
  
- 13. Comment peut-on manifester la gratitude à une personne qui a posé des actes d'Héroïsme en sauvant les personnes qui étaient la cible du génocide d'Avril – Juillet 1994 ?**
  
- 14. Qu'est-ce que tu peux ajouter à des questions qui t'ont été posées ?**

## **ANNEXE 6. Projet de séminaire sur l'indemnisation des rescapés par l'ONU**

BUKA ASBL    B.P. 625 KIGALI    TEL. /FAX. 7 6446

**Titre du projet :** SEMINAIRE SUR L'INDEMNISATION DES RESCAPES

**Responsable :** IBUKA

**Objectifs visés :**

- Optimiser la demande d'indemnisation des rescapés faite par IBUKA à l'ONU
- Faire asseoir la justice pour les victimes du génocide des Tutsis de 1994

**Nature du projet:** étude préalable, sensibilisation et appui au plaidoyer

**Durée du projet :** 6 mois (Préparatif + conférence 3-4 jours)

**Localisation** : Kigali-Rwanda

**Groupe cible :**

- l'ONU ainsi que d'autres pays auquel les rescapés pourront potentiellement demandé des indemnisations (la France)
- les rescapés du génocide
- les associations membres d'IBUKA ainsi que le FARG

**Organisme d'exécution :** IBUKA ASBL et associations membres

**Résumé du projet :**

Le projet consiste à créer un séminaire à portée internationale en vue de l'obtention de l'indemnisation des victimes du génocide de 1994 par l'ONU. La mission de ce séminaire sera d'établir une étude préalable à l'établissement d'un fonds d'indemnisation.

| <b>BUDGET TOTAL</b>      | <b>MONTANT</b> | <b>POURCENTAGE</b> |
|--------------------------|----------------|--------------------|
| Participation de IBUKA   |                |                    |
| Financement à solliciter |                |                    |
| <b>TOTAL</b>             |                |                    |

# I. CONTEXTE DU PROJET

## 1.1. Objectif global

L'Association IBUKA est constituée de plus ou moins de dix associations membres ayant pour mission la promotion et la protection des droits des rescapés du génocide des tutsi qui a endeuillé le Rwanda de 1990 à 1994. Créé en 1995 par les rescapés du génocide, il s'est assigné des objectifs bien définis dont certains sont la création de projets spécifiques pour la mobilisation des fonds et l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds (résultats attendus 4.4.1.1 du plan stratégique).

L'Assemblée générale des Nations Unies, le 29 novembre 1985, a voté la « Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir ». Dans cette Déclaration a été introduite la notion d'un droit individuel à l'indemnisation du dommage. Parmi les droits consacrés par cette Déclaration en faveur des victimes, on y trouve le droit à la dignité et à la réhabilitation, le droit à la restitution de biens, le droit à l'indemnisation, le droit à l'assistance médicale, psychologique et sociale. En outre, cette déclaration apporte une contribution importante au droit des victimes en proposant une définition de la victime aux articles 1 et 2. « Une personne peut être considérée comme une victime (...) que l'auteur soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou déclaré coupable, et quels que soient ses liens de parenté à la victime. Le terme « victime » inclut aussi, le cas échéant, la famille proche ou les personnes qui ont subi un préjudice en intervenant pour venir en aide aux victimes en détresse ou pour empêcher la victimisation. » A travers ce texte voté par l'Assemblée générale des Nations Unies, on ne peut pas nier que les victimes du génocide des Tutsi du Rwanda font partie des victimes reconnues par les Nations Unies et que méritent d'être indemnisées pour tous les torts subis lors du génocide d'Avril-Juillet 1994.

Il est déplorable que 13 ans après le génocide, les Nations Unies se sont soucies uniquement de la répression des coupables du génocide. C'est en soi une bonne chose, mais cela ne suffit pas. La majorité des victimes vivent dans des conditions de vie déplorables consécutives au génocide et attendent justice.

Différents appels ont été lancés par le passé pour l'indemnisation des rescapés du génocide. Le premier Juge Président du TPIR, feu Laïty KAMA, a déclaré en 1998, soit trois ans seulement après le fonctionnement du TPIR : « je pense que nous n'avons pas porté suffisamment d'attention au droit des victimes ou des survivants ».<sup>43</sup>

En juin 2000, sur proposition de l'ancienne Procureur du TPIR, Mme Carla DEL PONTE, les Juges des Chambres de Première Instance et d'Appel réunis en session plénière avaient écrit, à l'adresse du Conseil de Sécurité : « Chaque juge souscrit au principe que les victimes doivent être indemnisées. Nous avons pensé que nous devons approcher le Conseil de Sécurité des Nation Unies pour amender le statut, afin d'étendre notre mandat pour que nous puissions compenser les victimes ».<sup>44</sup>

En 2002, la Juge Navanethem PILLAY, qui étaient Présidente du TPIR a déclaré: «Je pense que nous n'avons pris en considération qu'un seul aspect de la justice, à savoir la poursuite des auteurs de génocide. Nous ne nous sommes pas attaqués à l'autre

<sup>43</sup> Laïty KAMA, Entretien dans UBUTABERA, n°39, 22 juin 1998

<sup>44</sup> OKALI Agwu U., "Rwanda genocide: Towards a victim-oriented justice. The case for an ICTR Assistance to Victims Program", Note, Arusha, Décembre 1998.

aspect, celui de la compensation et de l'indemnisation des victimes. Les juges et moi-même, partageant les préoccupations des victimes du Rwanda, nous sommes saisis de la question. »<sup>45</sup>

### **1.2. Lien avec la mission d'IBUKA**

Ibuka dans sa mission de défense les intérêts des rescapés du génocide, mise au rétablissement des rescapés dans leurs droits. C'est en quelque sorte une thérapie et une voie de justice pour une société saine.

## **II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**

### **2.1. Objectif global**

Obtenir l'indemnisation des victimes du génocide des tutsi de 1994 par l'ONU.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

- Rappeler à l'ONU et l'importance de l'indemnisation et le devoir que celle-ci a de le faire.
- Informer par cette conférence la communauté internationale de la question toujours en suspend de l'indemnisation des victimes du génocide du Rwanda
- Anticiper la création d'un fonds d'indemnisation en étudiant d'ors et déjà les différentes possibilités de son fonctionnement
- Optimiser le fonctionnement de ce futur fonds en soumettant ce projet à des experts en finance et en management.

### **2.3. Résultats attendus**

- Un fond d'indemnisation pour les victimes du génocide du Rwanda a été créé ;
- Ce fond d'indemnisation est financé par l'ONU ;
- Ce fond fonctionne dans le respect des règles de bonne gouvernance ;
- Les victimes reçoivent rapidement et équitablement une indemnisation.

### **2.4. Cadre logique (Résultats attendus, activités, indicateurs de mesure et moyens de vérification)**

|   |
|---|
| <b>Objectif global :</b> Obtenir l'indemnisation des victimes du génocide de 1994 par l'ONU.  |
| <b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rappeler à l'ONU et l'importance de l'indemnisation et le devoir que celle-ci a de le faire.</li><li>- Informer par cette conférence la communauté internationale de la question toujours en suspend de l'indemnisation des victimes du génocide du Rwanda</li></ul> |

<sup>45</sup> Navanethem PILLAY, Entretien, HIRONDELLE, 10 mars 2002.

| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper la création d'un fonds d'indemnisation en étudiant d'ors et déjà les différentes possibilités de son fonctionnement</li> <li>- Optimiser le fonctionnement de ce futur fonds en soumettant ce projet à des experts en finance et en management.</li> </ul> |   |   |   |  |
|---|---|---|---|--|
| Résultats attendus  | Indicateurs de mesure   | Activités   | Moyens de vérification  | Risque   |
| Un fond d'indemnisation pour les victimes du génocide du Rwanda a été créé  | La parution du nom du fond et de sa date de création au Le Journal Officiel si c'est une association ou les registres de la Chambre du Commerce du Rwanda si c'est une entreprise | -Lors du séminaire : étudier le statut juridique le plus adéquat pour ce fond<br>- Lors du séminaire : inviter des personnes de la Chambre de commerce du Rwanda            | Le Journal Officiel si c'est une association ou les registres de la Chambre du Commerce du Rwanda si c'est une entreprise | Mauvaise préparation de la conférence<br><br>Non disponibilité des personnes ressources lors de la conférence<br><br>Mauvaise volonté des participants à la conférence |
| Ce fond d'indemnisation est financé par l'ONU   | - Le nom des bailleurs de ce fond   | -Étudier lors du séminaire les besoins financiers des victimes<br>-Établir lors du séminaire un plan de financement sur plusieurs années                                    | Compte en banque du fond  | L'ONU n'est pas convaincu par la conférence de l'importance de prendre ce sujet en main  |
| Ce fond fonctionne dans le respect des règles de bonne gouvernance  | -Audit réalisé régulièrement en son sein<br>- Règles de fonctionnement juste et démocratiques   | -Lors du séminaire : Rechercher des futurs responsables du fond qui soient des personnes « droites »<br><br>- Lors du séminaire : Prévoir différents mécanismes de contrôle | Rapport des auditeurs   | Manque de financement<br><br>Mauvais choix dans les responsables et donc corruption  |
| Les victimes reçoivent rapidement et équitablement une indemnisation  | - le nombre de victimes ayant reçu une indemnisation<br>- le montant reçus par les victimes   | Lors du séminaire : Etablir une grille de répartition du montant de l'indemnisation suivant les dommages subis par les victimes   | Les reçus des victimes  | Les victimes ne sont pas satisfaites du montant obtenus  |

## VIII. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Une réunion préliminaire sera organisée avec les organisations membres d'Ibuka pour présenter et enrichir la réflexion sur le projet, définissant plus amplement les critères et la méthodologie appropriée. Lors de cette réunion, un groupe de travail ayant pour but de se transformer en comité d'organisation sera constitué avec les personnes volontaires et ressources en interne des associations membre d'IBUKA et IBUKA.

Ce comité d'organisation aura de nombreuses missions pour mener à bien l'organisation du séminaire. Ces missions peuvent se résumer de la manière suivante, bien que cette liste soit loin d'être exhaustive et demande à être complété par le comité d'organisation lui-même:

- Le rôle bien défini de chacun au sein du comité d'organisation suivant les compétences nécessaires

- Des réunions hebdomadaires pour suivre l'évolution du travail de chaque membre du comité d'organisation
- Créer des commissions spécifiques au besoin (relations médias, relations invités, relations conférenciers, décoration, logistique etc.) au sein du comité d'organisation
- Identification des conférenciers (expert en gestion, droit, management, prévention et résolution de conflit, etc.), contact et suivi de contact
- Identification des institutions rwandaises et internationales et de la société civile à inviter, contact et suivies de contact
- Identification des victimes des autres génocides pouvant témoigner de leur réception d'une indemnisation et ainsi participer à un échange d'expérience
- Etc.

### 3.1. *Besoin en ressources humaines*

- **Le président du comité d'organisation :** Le coordinateur sera chargé de l'administration du projet en général et donc du bon fonctionnement du comité d'organisation.
- **Les membres du comité d'organisation :** Sous la supervision du président, le comité aura une équipe d'une vingtaine de membres répartis dans différentes commission et chargés de mener à bien la mission qui leur aura été confié.
- **Le secrétaire :** Le projet aura un secrétaire coordonnant les activités de chacun et assistant dans son travail de supervision le président du comité d'organisation.

### 3.2. *Besoin en ressources matérielles*

- 2 véhicules
- Carburant
- Entretien (véhicule)
- Communication (Internet + téléphone)
- Bureau et équipements
- 1 photocopieuses + accessoires
- 5 ordinateurs et accessoires
- Matériel de bureautique (papier, stylos etc.)

## IX. MECANISMES DE CONTROLE ET DE SUIVI DU PROJET

Chaque semaine, le président du comité d'organisation reçoit pendant une réunion préparatoire de mise en commun les comptes-rendus oraux et résumés écrits de chacun. Il doit également superviser au quotidien le matériel octroyé pour exécuter le projet.

## V. PREVISION BUDGETAIRE

| n° | Rubriques                           | Quantité | Coût unitaire | Coût total | Contribution d'IBUKA | Fonds à solliciter |
|----|-------------------------------------|----------|---------------|------------|----------------------|--------------------|
| 1  | Recrutement des intervenants :      |          |               |            |                      |                    |
|    | - experts en gestion et financement |          |               |            |                      |                    |
|    | - experts en                        |          |               |            |                      |                    |

|              |   |  |  |  |  |  |
|--------------|---|--|--|--|--|--|
|              | management<br>-expert en gestion de conflit<br>- représentant de l'ONU<br>- représentant des victimes du génocide (IBUKA)<br>- expert/historien spécialiste des indemnités reçu par les victimes de la Shoah<br>-Personnel organisateur : Hôte et Hôtesse d'accueil, chef du protocole etc. |  |  |  |  |  |
| 2            | Frais de bouche et d'hôtel des conférenciers et des invités prestigieux   |  |  |  |  |  |
| 3            | Location de la salle de conférence  |  |  |  |  |  |
| 4            | Salaire des organisateurs   |  |  |  |  |  |
| 5            | Equipement bureau :<br>- Papiers pour l'envoi des invitations etc.  |  |  |  |  |  |
| 6            | Location du matériel nécessaire si celui de la salle de conférence n'est pas suffisant :<br>-chaises<br>- tables<br>-écran<br>- rétroprojecteur<br>ordinateur<br>-sonorisation  |  |  |  |  |  |
| 7            | Communication :<br>-Affiches<br>-Intervention Radio et TV internationale<br>-Communiqué de presse international   |  |  |  |  |  |
| 8            | Téléphone/Internet  |  |  |  |  |  |
| 9            | Déplacements divers   |  |  |  |  |  |
| <b>TOTAL</b> |   |  |  |  |  |  |

## VI. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

| N° | Activités  | AN 1   |        |        |        |        |        |
|----|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|    |  | Mois 1 | Mois 2 | Mois 3 | Mois 4 | Mois 5 | Mois 6 |
| 1  | Recrutement de l'équipe organisatrice                | xx     |        |        |        |        |        |
| 2  | Recherche et Recrutement des intervenants appropriés | xx     | xx     | xx     | xx     | xx     | xx     |

|   |  |    |    |    |    |    |    |
|---|--|----|----|----|----|----|----|
|   |  |    |    |    |    |    |    |
| 3 | Location de la salle de conférence   | xx |    |    |    |    |    |
| 4 | Réservation de l'hôtel et de la restauration   |    |    |    | xx |    |    |
| 5 | Envoi des invitations  |    |    |    | xx | xx |    |
| 6 | Location du matériel nécessaire :<br>-chaises<br>- tables<br>-écran<br>- rétroprojecteur<br>ordinateur<br>-sonorisation                |    | xx |    |    |    |    |
| 7 | Communication :<br>-Affiches<br>-Interventions Radio et TV locales et internationales<br>-Communiqué de presse locale et international |    |    | xx | xx | xx | xx |
| 8 | Décoration de la salle   |    |    |    |    |    | xx |

## ANNEXE 7.

### Communiqué de presse des Associations « Ibuka France et la Communauté Rwandaise de France »

Nous venons d'apprendre que des associations basées en Belgique, à savoir le Collectif du 06 avril 1994 (COSAR), la Société civile rwandaise (SOCIRWA), le Centre de lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda (CLIR), ainsi que « Demain l'Afrique », organisent le 2 juillet 2007, à Paris, une manifestation de soutien à l'enquête du juge anti-terroriste Jean-Louis Bruguière sur l'attentat qui a coûté la vie au Président Juvénal Habyarimana. S'il est vrai que les familles des victimes, dont les veuves et les orphelins des pilotes Français de l'avion présidentiel ont besoin de savoir ce qui s'est passé cette nuit du 6 avril dans le ciel de Kigali, il convient d'éviter des amalgames qui pourraient détourner la justice de son objet, à savoir la recherche de la vérité.

L'annonce de la manifestation est sans ambiguïté quant à l'identité de celles et ceux qui l'organisent. Les thématiques de la « Société civile », de la « tragédie rwandaise » et des « dérives du pouvoir dictatorial du FPR » renouent avec un courant né dès l'été 1994 dans les camps de réfugiés de Bukavu et de Goma (en République Démocratique du Congo), époque où la population des camps était étroitement contrôlée par les leaders politiques, les chefs militaires et les cadres administratifs responsables du génocide.

Sans nier les tueries, ce courant s'efforce de récuser qu'elles soient qualifiées de génocide et en impute la responsabilité aux victimes, une tactique bien rodée d'accusation en miroir qui précède et accompagne les projets d'extermination. Il s'agit donc bien d'un courant négationniste. Il est stupéfiant qu'il lui soit accordé l'autorisation d'en faire la démonstration publique sur la place de Paris. Il est scandaleux que sous le prétexte de soutenir une enquête judiciaire et qu'en abusant de la liberté d'opinion et d'expression, il tente de faire de la Patrie des droits de l'homme, le champ de culture du négationnisme.

Ce n'est pas la première fois que ce spectacle nous est imposé. Le 06 avril 2004 et le 06 avril 2007 déjà, des manifestations de même nature ont été organisées sur la Place du Trocadéro. La première manifestation a été suivie d'une marche du Trocadéro au Panthéon, rythmée par les coups de sifflet et scandée par des chansons mêlant haine et slogans négationnistes. Pour les survivants du génocide qui vivent aujourd'hui en France, ces démonstrations ravivent les souvenirs des mouvements des Interahamwe (milice qui constituait le bras armé du génocide des Tutsi) à travers les collines du Rwanda en semant la désolation et la mort.

Les autorités françaises devraient condamner ouvertement tous les actes qui visent à la banalisation du génocide et qui contribuent à renforcer l'insécurité des rescapés du génocide en France.

Nous savons que la négation du génocide n'est pas une simple dissimulation des faits ; elle est une co-action du crime. Qui nie le génocide, nie la victime. Il est par conséquent solidaire du tueur dans la mesure où celui-ci commence par récuser l'appartenance de ses victimes à la communauté humaine. Le crime et le négationnisme sont les deux faces du projet d'extermination. Parce que la communauté internationale n'a pas disqualifié radicalement la négation du génocide des Tutsi et l'ethnisme qui lui est sous-jacent, aujourd'hui des rescapés se font encore massacrer au Rwanda.

En Europe et même en France, de nombreux jeunes rescapés se suicident. Et depuis l'assassinat non élucidé d'Ange Mugeni (une jeune rwandaise qui faisait ses études à Lyon) dont le corps a été retrouvé le matin du 31 mai dernier, dans les toilettes du TGV de la SNCF en gare de Genève, la peur et les angoisses ont gagné nombre de rescapés. Au nom de son devoir de garantir la sécurité à toutes les personnes qui vivent régulièrement sur son sol, en vertu de la responsabilité de protéger les groupes menacés qui s'impose à toutes les nations, la France doit prendre des mesures qui rassurent les survivants du génocide.

Parmi ces mesures, deux s'imposent de manière urgente. D'une part, la France doit faire cesser l'exaltation du négationnisme et de l'ethnisme sur son territoire. D'autre part, elle doit exécuter les mandats d'arrêt internationaux émis le 13 juin par le Procureur du Tribunal pénal international (TPIR) d'Arusha contre deux Rwandais qu'elle a accueillis au nom du droit

d'asile, et qui sont soupçonnés de complicité de génocide, soit pour les remettre au TPIR, soit pour les juger elle-même, si la Chambre dudit tribunal en décide ainsi.

**A Paris, le 2 juillet 2007**

**Contacts :**

Pour Ibuka France : [asso.ibuka@tiscali.fr](mailto:asso.ibuka@tiscali.fr);

Pour la Communauté Rwandaise de France : [Commurwa@aol.com](mailto:Commurwa@aol.com)

**ANNEXE 8. Exemplaire de notre questionnaire**

**Questionnaire de Stéphanie Dubois de Prisque, élaboré dans le cadre d'un stage à IBUKA (Kigali, Rwanda)**

Date :...../...../07

Organisation

interrogée :.....

Nom et prénom de la personne

interrogée :.....

Poste dans

l'organisation :.....

1) Quelle est la mission de votre organisation (objectifs, activités, etc.) ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2) Connaissez-vous IBUKA ? Si oui, quel lien votre organisation a-t-elle avec IBUKA ?

.....  
.....  
.....  
.....

3) **Personnellement**, la lutte contre le négationnisme est-elle un enjeu pour le développement du Rwanda ? Par rapport à la lutte contre la pauvreté, au développement économique, la santé, l'éducation ?

.....  
.....  
.....  
.....

4) Votre organisation lutte-t-elle contre le négationnisme ? Si oui par quelles activités et comment le négationnisme influe sur la mémoire du génocide, la paix et la sécurité?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Questionnaire de Stéphanie Dubois de Prisque, élaboré dans le cadre d'un stage à IBUKA (Kigali, Rwanda)

5) Votre organisation a-t-elle déjà eu ou avez-vous comme projets en cours ou en perspective des projets portant sur la mémoire du génocide, ou sur la paix et la sécurité au Rwanda ?

.....  
.....  
.....  
.....

6) Connaissez-vous des organisations internationales (ONG, coopération étrangère etc.) qui luttent contre le négationnisme ou qui ont des projets liés à la mémoire, la paix ou la sécurité ?

.....  
.....  
.....  
.....

7) Si oui, certaines font-elles parties de vos bailleurs ? Lesquelles ?

.....  
.....  
.....  
.....

8) **Personnellement**, avez-vous déjà entendu des propos négationnistes ?

.....  
.....  
.....  
.....

9) Quels sont les mécanismes appropriés pour lutter contre le négationnisme ?

.....  
.....  
.....  
.....

10) **Personnellement**, pensez-vous que la lutte contre le négationnisme est suffisante au Rwanda ?

.....  
.....  
.....  
.....

11) Si non, que souhaitez-vous voir élaborer dans ce domaine par des acteurs incontournables comme le gouvernement ? La société civile ? La population ?

.....  
.....  
.....  
.....

12) Avez-vous des remarques ou questions particulières ?

.....  
.....  
.....  
.....

Merci pour votre collaboration !

## ANNEXE 9. Avenant à la convention de stage



### institut d'aménagement, de tourisme & d'urbanisme

Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 Domaine universitaire 33607 Pessac Cedex  
tel : 05 57 12 44 47 fax : 05 57 12 45 35 mail : [amenagement@u-bordeaux3.fr](mailto:amenagement@u-bordeaux3.fr)

#### Avenant pédagogique à la convention de stage

#### Licence Professionnelle « Accompagnement et Coordination de projets de solidarité internationale et de développement durable »

##### Article 1

Le présent avenant précise les rapports de :

##### LA STRUCTURE

Nom IBUMA  
 Adresse B.P. 625 Kigali - RWANDA  
 Code du pays ( ) Ville KISTALI  
 Téléphone (250) 08423968 Pays RWANDA  
 Fax (250) 576446 E-mail ibuma@rwanda  
 Site web  
 Domaine d'intervention Justice - Hébergement - Santé - Projets  
 Objectifs généraux de la structure La réalisation de ces domaines  
 Nombre de salariés Administratif 90 agents  
 Autre

##### RESPONSABLES :

Noms Kabonyi Bernat  
 Fonctions Secrétaire  
 Téléphone  
 E-mail

##### TUTEUR PROFESSIONNEL DU STAGIAIRE:

Nom Kabonyi Bernat  
 Fonctions Secrétaire Créatif  
 Téléphone (250) 08423968  
 E-mail ibuma@rwanda.com

avec le Président de l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 et, par délégation, le Directeur de la formation à l'Institut d'Aménagement de Tourisme & d'Urbanisme, concernant le stage de formation effectué dans cette structure par :

**L'ETUDIANTE STAGIAIRE**

|              |                    |        |   |
|--------------|--------------------|--------|---|
| Nom          | DUBOIS DE PRISQUE  | Prénom | Stéphanie                               |
| Adresse      | La Mercerie        |        | 01400                                   |
| Code du pays | + 33               | Ville  | CONDEISSIAT                             |
| Téléphone    | + 33 4 74 51 41 49 | Pays   | FRANCE                                  |
|              | + 33 6 89 31 17 18 | E-mail | stephanieduboisdeprisqu<br>e@no-log.org |

Comme stipulé dans l'article 3 de la convention de stage, le suivi du stage par la formation est effectué par un enseignant professionnel ou universitaire.

**LA TUTRICE PEDAGOGIQUE DE LA STAGIAIRE:**

|           |                                  |
|-----------|----------------------------------|
| Nom       | Mme HOFMANN Elisabeth            |
| Téléphone | + 33 6 71 11 45 66               |
| E-mail    | elisabeth.hofmann@u-bordeaux3.fr |

**Article 2**

Les attentes de ce stage, tel que formulées par la stagiaire sont les suivantes :

- Découvrir un pays et sa population en situation de reconstruction après un conflit
- Acquérir de l'expérience dans le fonctionnement de structures institutionnelles ou associatives gravitant autour de la thématique des droits humains et leurs interactions, ainsi que des expériences sur « le terrain » pour enrichir mes contacts d'acteurs internationaux du développement
- Suivre la vie de la structure : prendre part aux réunions, m'imprégner des divers domaines dont traite la structure et plus particulièrement ses ONG membres, appréhender les enjeux politiques de son investissement dans des problématiques médiatisées etc.
- Confronter mes acquis théoriques et pratiques acquis à la licence professionnelle, comme stipulé dans l'article 2 de la convention de stage, en matière de gestion de projet de développement à la réalité d'Ibuka
- En relation avec mon militantisme au sein de l'association française Survie, ce stage s'inscrit dans une perspective professionnelle comme un tremplin vers une spécialisation dans les droits humains, que ce soit à travers des projets de développement ou de post-conflit.

**Article 3**

Les attentes de ce stage, tel que formulées par la structure sont les suivantes :

- Participer au suivi et gestion des projets *généralistes*
- Participer à la conception de revenus de développement des projets *favorant des rescapés*
- ...

**Article 4**

D'un commun accord,

le stage aura lieu :

du : ..... au : .....

à : .....

*N'importe quelle date ça dépend de votre disponibilité*

**Article 5**

L'étudiant doit vérifier s'il est couvert par son régime d'assurance sociale et se procurer les formulaires nécessaires à une prise en charge à l'étranger.

- Responsabilité civile : le responsable de l'organisme d'accueil se couvrira contre les conséquences des accidents causés à des tiers ou au personnel de l'entreprise par le fait du stagiaire, sa responsabilité civile étant susceptible d'être engagée dans cette circonstance.

Le responsable de la formation devra être averti des accidents éventuellement survenus.

**Article 6**

Les frais nécessités dans l'exercice de la mission qui est confiée à l'étudiant et précisée dans la convention sont supportés par l'organisme d'accueil dans les limites fixées dans l'avenant à cette convention.

Une gratification peut être, en outre, versée au stagiaire selon l'appréciation du maître de stage.

**Article 7**

A l'issue du stage un certificat sera remis à l'étudiant par l'organisme qui enverra une appréciation au responsable de la formation.

**Article 8**

D'un commun accord le stage aura lieu :

du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
à : IBUKA - KIGALI - VILLE <sup>N'impete</sup>

Il aura pour objet : - Suivi et participation à la gestion des projets générateurs des revenus en faveur des veuves et orphelins du génocide - participation à la réalisation des projets de développement

Fait en trois exemplaires à, Bordeaux le \_\_\_\_\_

Lu et approuvé  
L'étudiant stagiaire

Lu et approuvé  
Le responsable de la formation

Lu et approuvé  
le Chef de l'entreprise

  
Lu et approuvé  
Stéphanie Dubois de Pirogue

  
Kalongi Benoit  
Secrétaire Général  
IBUKA



Noms et prénoms des signataires à préciser clairement. Cachet de l'entreprise obligatoire.

## BIBLIOGRAPHIE :

ANONYME. La fille du président indemnisée. In *Sud Ouest*, 23 août 2007.

BRAECKMAN Colette. Paris et Kigali rompent leurs relations: Accusations suspectes contre le régime rwandais. *Le Monde Diplomatique*, janvier 2007.

CORET Laure, VERSCHAVE François-Xavier (sous la direction de). *L'horreur qui nous prend au visage : L'État français et le génocide au Rwanda. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne*. Paris : Karthala, 2005. P. 279 à 300.

DE LA PRADELLE Géraud, *Imprescriptible : L'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*. Paris : Les arènes. 187 p.

FAVIER, Pierre et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand*. Paris: Seuil, 1999. p. 478.

FRANCHE, Dominique. *Généalogie du génocide rwandais*. Bruxelles : Tribord, 2004. p. 81.

GOUTEUX Jean-Paul. Le rôle de l'Église au Rwanda. In *La Nuit rwandaise: revue annuelle*, n°1. Kigali : IZUBA/L'Esprit Frappeur, 2007.p.177.

KAPLER, George et MOREL, Jacques. Un juge de connivence ? In *La Nuit rwandaise: revue annuelle*, n°1. Kigali : IZUBA/L'Esprit Frappeur, 2007.p. 22-88.

KLOTCHKOFF, Jean-Claude (avec la collaboration de LETOURNEUX Frédérique). *Le Rwanda*. Paris : Les éditions du jaguar, 2003. p. 37. (Coll. Aujourd'hui).

LOIR, Gaëlle. Rwanda : le régime de la dette perpétuelle de l'instrumentalisation des massacres et du génocide en relations internationales. *Outre-terre*, deuxième trimestre de 2005, n° 11, pp.415-421.

LUGAN, Bernard. *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*. Paris : Le Rocher, 2005. 288 p.

PÉAN, Pierre Péan. *Noirs Fureurs, Blancs menteurs*. Paris : Mille et une nuits, 2005. 544 p. (Enquête).

PÉROUSE DE MONTCLOS, Marc-Antoine. Les séquelles d'un génocide : quelle justice pour les Rwandais ? In *Politique Africaine*. Paris : Karthala, mars 1998, n°69. pp. 109-118.

RUGAMBA, Dorcy. Hutu/ Tutsi. In *Alternatives théâtrales 67-68, Rwanda 94, le théâtre face au génocide, Groupov, récit d'une création*. Liège : avril 2001. p. 58.

SÉNAT du Rwanda. *Rwanda, idéologie du génocide et stratégies de son éradication*. Kigali: Edition du Sénat, 2006. p.100

SPECKE, John, *Journal of The Discovery of The Source of The Nile*, 1863.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL. *Rapport sur le Baromètre Mondial de la Corruption de 2006*. Berlin : 2006. 32p.

VERSCHAVE, François-Xavier, cité par Survie 67.Parler du Rwanda à l'école. In *La Nuit rwandaise: revue annuelle, n°1*. Kigali : IZUBA/L'Esprit Frappeur, 2007.p.166.

## WEBOGRAPHIE:

AIDH – Association Internet pour a promotion et la Défense des Droits de l'Homme. (Page consultée le 30 août 2007) < <http://www.aidh.org/rwand/index.htm> >

iSo mEtRiC Toulouse, (page consulté le 22 août 2007) < <http://iso.metric.free.fr/04/Tlse-Rwanda.htm>>

TRANSPARENCY INTERNATIONAL. *Indice de Perceptions de la Corruption 2006*, 2006 (page consultée le 23 août 2007) < [http://www.transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/cpi](http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi) >

AMNESTY INTERNATIONAL. *Résumé pour la région Afrique des Principaux événements de l'année civile 2006 dans le rapport annuel 2007*, 2007 (page consultée le 29 mai 2007) < [http://www.amnesty.fr/var/amnesty/storage/fckeditor/File/resume\\_afr2007.pdf](http://www.amnesty.fr/var/amnesty/storage/fckeditor/File/resume_afr2007.pdf) >

NIZKOR (Page consultée le 1<sup>er</sup> septembre 2007)< <http://www.nizkor.org/> >

SIGNIS (Page consultée le 1<sup>er</sup> septembre 2007) < [http://www.signis.net/rubrique.php3?id\\_rubrique=79](http://www.signis.net/rubrique.php3?id_rubrique=79) >

TRIAL WATCH – Wenceslas MUNYESHYAKA (Page consultée le 30 août 2007) < [http://www.trial-ch.org/fr/trial-watch/profile/db/facts/wenceslas\\_munyeshyaka\\_112.html](http://www.trial-ch.org/fr/trial-watch/profile/db/facts/wenceslas_munyeshyaka_112.html) >

ASSEMBLÉE NATIONALE- *Rapport de la Mission d'information parlementaire sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, 1998*, (page consultée le 30 août 2007) < <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/r1271.asp> >

BRUGUIÈRE, Jean-Louis, ordonnance, 2006 < <http://www.lexpress.fr/info/quotidien/actu.asp?id=7301> > (Page consultée le 1<sup>er</sup> septembre 2007)

AIRCRIGE (Page consultée le 31 août 2007) < <http://aircrigeweb.free.fr/> >

CIMADE (Page consultée le 31 août 2007) < <http://www.cimade.org/> >

Observatoire des transferts d'armements (Page consultée le 31 août 2007) <  
[http://www.obsarm.org/main/obsarm\\_cdrpc.htm](http://www.obsarm.org/main/obsarm_cdrpc.htm) >

Service National des Juridictions Gacacas (Page consultée le 31 août 2007) <  
<http://www.inkiko-gacaca.gov.rw/> >

ONU – Statut du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (Page consultée le 23 août  
2007) < [http://www.un.org/ict/statute\\_f.html](http://www.un.org/ict/statute_f.html) >

HUMAN RIGHTS WATCH. *Le Conflit R.D. Congo-Rwanda*, 2003, (Page consultée le 20 juin  
2007) <<http://hrw.org/french/docs/2004/12/04/congo9807.htm>>

**Résumé :**

Pour notre stage professionnel nous avons choisi le Rwanda pour les interrogations que suscite une situation post-génocide, en tant qu'actrice du développement et citoyenne. Nous avons travaillé au sein de l'ONG rwandaise IBUKA (« souviens-toi » en kinyarwanda) basée à Kigali. Elle apporte son soutien aux rescapés du génocide de 1994 dans les domaines juridiques, psychologiques, économiques et sociaux.

Nous nous sommes plus investie dans les nouveaux projets liés à la préservation de la mémoire. Le révisionnisme et la négationnisme en constituent les plaies.

En France, au niveau étatique et médiatique, un révisionnisme inquiétant participe à contrecarrer la reconstruction du pays, tandis que sur place, des acteurs locaux et des partenaires étrangers s'attachent à consolider l'unité et la prospérité. Ce terrain très particulier, chargé d'affect, a mis au cœur de ce mémoire l'importance de la maîtrise du contexte dans lequel évolue l'agent de développement.

**Mots-clés: Rwanda – Mémoire – Génocide – Révisionnisme – Développement****Résumé :**

For our professional internship, we chose the Rwanda for the special questions about post-genocide situations, as a developer and also as a citizen. We worked into the rwandese NGO IBUKA, (which means « remember you » in kinyarwanda) based in Kigali. Its work consists to help the survivors of the 1994's genocide in further topics: justice, psychology, economy and social.

We participated mostly in the new keep memory projects. Revisionism and denial rub it in.

In France, at the head of the state and in the medias, we can see a trouble revisionism which can not participate to the Rwanda's reconstruction, whereas in the field local actors and others foreign development partners try to get the unity and the prosperity stronger. This country is very special, full of feelings. That's why the importance of the background's knowledge where the development agent work is in the heart of this dissertation.

**Key-words: Rwanda – Memory – Genocide – Revisionism – Development**